

AGENDA 21 pays de Grande Sologne

« **Construisons ensemble un avenir durable** »

Faire de la réponse aux enjeux de développement durable le cœur de nos politiques publiques. Se développer et offrir les conditions du « bien-vivre » en valorisant un territoire d'exception



Volume 1 : diagnostic, stratégie, plan d'actions



Sommaire

1- Présentation de la démarchep. 3

2- Contenu de l'Agenda 21p.9

1- Présentation de la démarche

LOCALISATION.

Localisation du Pays de Grande Sologne



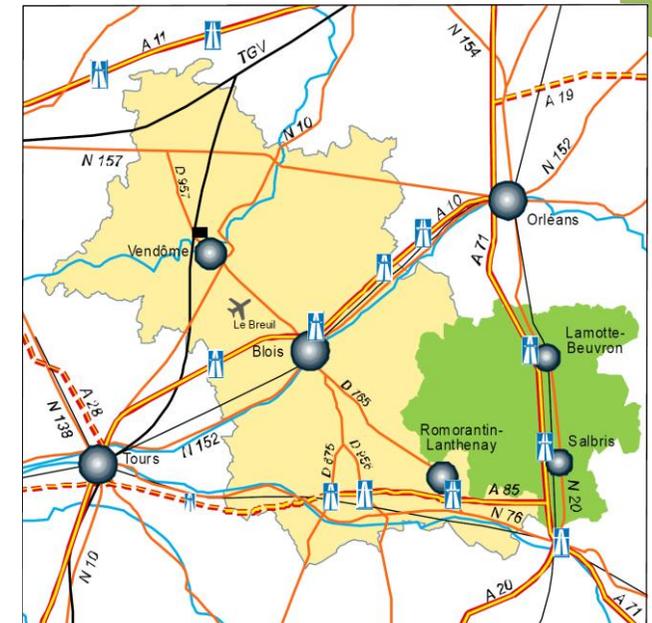
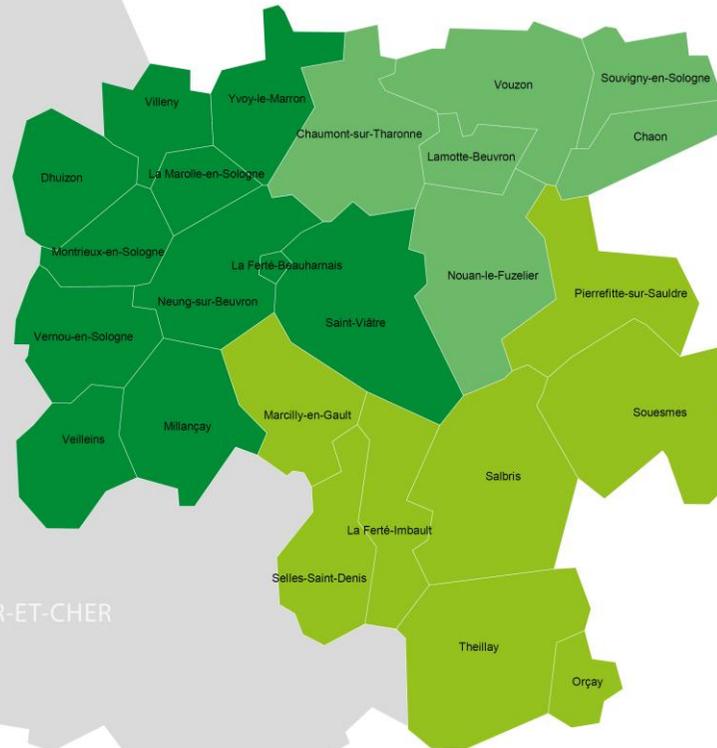
Légende.

3 Communautés de communes

- Coeur de Sologne
- Sologne des rivières
- Sologne des étangs



Source : INSEE, appartenance géographique
Date : Juillet 2012



Carte : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

ETHEIS
CONSEIL
SIG

4

Quelques repères :

- 25 communes, 3 Communautés de communes, 30.700 habitants en 2009, une superficie de 1380 km², soit une densité moyenne de 22 hab/km².
- Un axe de communication Nord-Sud particulièrement structurant (autoroute A71, nationale 20, ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse...).
- Une prédominance de la forêt (70% du territoire), une richesse naturelle et paysagère (territoire entièrement couvert par Natura 2000 et plus grand site terrestre français pour la directive Habitats).

LES OBJECTIFS ET VALEURS D'UN AGENDA 21 : un contexte international

Réchauffement climatique, aggravation de la pauvreté et des inégalités, épuisement de certaines ressources : le modèle de développement actuel a montré ses limites et a conduit à réfléchir à la nécessité de proposer un autre mode de développement, durable quant à lui, qui permettrait de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Un mode de développement conciliant à la fois développement économique responsable, justice sociale, préservation et valorisation de l'environnement tout en appelant à la participation des citoyens et des acteurs responsables pour le mettre en pratique. C'est ce que l'on appelle les 4 piliers du développement durable (économique, social, environnementale, gouvernance).

La France a décliné ces piliers en 5 finalités qui constituent aujourd'hui le cadre de référence national autour duquel les démarches de développement durable sont invitées à se structurer :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
3. Épanouissement de tous les êtres humains.
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre génération.
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Tout acteur, à son échelle, est en mesure de mener une démarche de développement durable contribuant d'une part aux enjeux nationaux et internationaux (réchauffement climatique par exemple) et aux enjeux plus locaux d'autre part (inégalités sociales, préservation de ressources par exemple). Une telle démarche, intitulée Agenda 21, se traduit par la réalisation d'un diagnostic des enjeux de développement durable du territoire, une stratégie pour y répondre et un programme d'actions.

Les collectivités sont donc des acteurs centraux pour la définition et la mise en œuvre de ces Agendas 21 locaux. Les Pays, par leurs périmètres et leurs missions, constituent des échelles intéressantes notamment pour identifier des actions à des échelles pertinentes.

L'ENGAGEMENT DANS L'ELABORATION D'UN AGENDA 21 : le contexte local

Une volonté régionale...

La Région Centre a validé son propre Agenda 21 en décembre 2008 et a engagé deux démarches conjointes visant à promouvoir le développement durable et l'élaboration d'Agendas 21 dans les territoires :

- Conduite d'expertises préalables à l'élaboration d'Agenda 21 dans les 21 Pays de la Région Centre (audit des programmes et actions développés au sein des Pays : cabinet Ernst and Young),
- Cycle de formation au développement durable (en 4 séances) ouvert aux élus et membres des conseils de développement des Pays (cabinet Etheis Conseil).

Par ailleurs, le règlement de troisième génération de Contrats Régionaux de Pays intègre la réalisation d'un Agenda 21 comme préalable à la contractualisation (ou au plus tard pour le bilan à mi-parcours du 3^{ème} contrat) afin que la stratégie territoriale et le programme d'action se fondent sur les valeurs et principes du développement durable.

... qui a trouvé écho dans l'engagement du territoire dans l'élaboration d'un Agenda 21

Le Pays de Grande Sologne a décidé, à mi-parcours de son second contrat régional, d'engager une réflexion globale sur le développement durable de son territoire à travers l'élaboration d'un Agenda 21 lui permettant d'actualiser sa charte de développement (réalisée en 1998 et révisée en 2006) et, ainsi, d'anticiper sur la contractualisation « 3G » avec le Conseil régional. Durant 3 années (2010-2012), le Pays a donc, avec l'appui de 2 cabinets d'études et des acteurs locaux, conduit un diagnostic partagé, établi la stratégie de développement durable de ce territoire appuyée par la mise en œuvre d'opérations démonstratives.

LA DEMARCHE ET SES ENJEUX

Différentes étapes étaient prévues pour conduire à l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 du pays de Grande Sologne :

- la sensibilisation des acteurs au développement durable : déjà engagées depuis 2003 à travers les programmes européens LEADER+ puis LEADER (élément positif relevé par le cabinet Ernst & Young) : présentation d'expériences, formations, témoignages divers...

Ce volet préalable n'a pas fait l'objet d'un travail spécifique du cabinet Etheis Conseil.

- l'élaboration d'un diagnostic partagé :

- analyse de données (recueillies notamment auprès de l'Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher, de l'INSEE...),
- analyse d'un questionnaire envoyé à toutes les communes et communautés de communes. Ce questionnaire abordait, pour chaque thématique du diagnostic, les enjeux de territoire, les priorités, les leviers possibles,
- la reprise des éléments de la mission d'expertise menée par le cabinet Ernst & Young,
- l'audition de personnes ressources sur les différents champs (économie, environnement, tourisme, social),
- 4 ateliers thématiques pour partager et valider les enjeux de territoire,

- des comités de pilotage (COFIL) de présentation et de débat avec les élus et acteurs impliqués.
- la définition d'une stratégie de territoire et la déclinaison d'objectifs opérationnels et actions potentielles :
 - ateliers thématiques confortés par des réunions plus techniques réunissant des opérateurs et techniciens du territoire,
 - journée thématique annuelle « LEADER » consacrée à l'éco-innovation avec deux ateliers spécifiques participatifs sur l'Agenda 21,
 - repérage d'indicateurs,
 - mise en place de la gouvernance...
- la rédaction de l'Agenda 21,
- un appui à la mise en œuvre de l'Agenda 21 : mission complémentaire post adoption de l'Agenda 21 pour accompagner le Pays dans la mise en œuvre et le suivi.

Les enjeux de réalisation de l'Agenda 21 de Grande Sologne :

- **En intégrant les démarches déjà entreprises en termes de développement durable :**
 - › Une démarche préalable à l'Agenda 21 qui avait été accompagnée par le cabinet Ernst and Young (diagnostic flash, ateliers de travail) et qui avait pré-identifié des enjeux de développement durable et des pistes de réflexions,
 - › Une forte pratique des réflexions collectives, du travail en réseau, d'échanges d'expériences...
 - › Un engagement dans le développement durable qui remonte à quelques années : actions démonstratives, réflexions en partenariat (inter acteurs et inter territoires), formations, communications...
- **En valorisant des actions répondant déjà à des enjeux de développement durable, en améliorant la durabilité de ces actions :**
 - › Charte de développement (adoptée en 1998 et révisée en 2006), pedagoweb (TIC en milieu scolaire/réduction de la fracture numérique), 2 ORAC, Leader + et Leader, démarche vers un Pacte Territorial pour l'Emploi, charte forestière, 2 PER (Pôle d'Excellence Rural) (tourisme « Sologne à vélo » puis économique à portée énergétique « Filière Bois énergie »), 1 contrat de site, 2 contrats régionaux de Pays, un schéma des services à la population, une plate-forme d'initiative locale départementale, des formations TIC, 2 sites Natura 2000, une coopératives d'activités et d'emplois...
- **En prenant en compte le contexte du territoire :**
 - › Premier massif forestier de la région Centre / Deuxième territoire français en surface d'étangs / Des activités cynégétiques importantes / Un espace rural en mutation et un bassin d'emploi en transition / Un patrimoine naturel et culturel valorisé et reconnu / Un potentiel de développement touristique / un territoire maillé et une volonté de développement territorial équilibré...
 - › Un territoire qui concentre les enjeux de développement durable et qui a le potentiel d'être innovant et exemplaire pour garantir son avenir,
 - › Un territoire entièrement inscrit en site Natura 2000 (plus grand site terrestre français pour la directive Habitats),
 - › Une équipe d'animation restreinte qui nécessite des apports extérieurs : d'où la valorisation de partenariats actuels mais ponctuels.
 - › Un petit territoire (30 700 habitants, 22 habitants/km²) mais étendu en surface et connecté (voire dépendant) aux agglomérations et à l'Île de France (axes de communication...).
 - › Un territoire à fort enjeu environnemental (image, potentiel touristique, cadre de vie) mais confronté à la nécessité de développer un tissu économique viable et à des projets d'envergure nationale (projet de LGV Paris-Orléans-Clermont-Limoges).

▪ **En assurant une ambition de l'Agenda 21 adaptée aux valeurs du territoire :**

- › L'Agenda 21 du Pays de la Grande Sologne ne sera pas un effet de mode ou un simple affichage car il est porté par une volonté, une histoire et une culture propre à ce territoire. Grâce à sa Charte de développement (1998), le Pays a su développer et contractualiser différents programmes avec l'Union européenne, l'Etat, le Conseil régional ... pour un montant global de 15 M d'euros, soit une enveloppe de crédits de 500 euros par habitant. L'Agenda 21 forgera les nouvelles propositions du territoire en vue des prochaines contractualisations.
- › L'Agenda 21 du Pays de Grande Sologne doit être le fruit d'une démarche issue du territoire avec ses acteurs et non une démarche « imposée » ou « plaquée ».
- › L'Agenda 21 du Pays de la Grande Sologne doit être ambitieux mais pragmatique (adapté aux réalités et aux capacités puisque les moyens d'ingénierie de l'équipe du Pays et des collectivités sont très limités).

2- Contenu de l'Agenda 21

Présentation de l'organisation du document de l'Agenda 21

Plutôt que de dissocier la partie diagnostic et la partie stratégie/actions, nous avons fait le choix de présenter ces éléments conjointement. Ainsi, on retrouve dans ce document la présentation des éléments de diagnostic et des enjeux, puis les objectifs auxquels ils ont conduit et enfin les propositions d'actions qui permettraient de les mettre en œuvre.

On retrouve donc, organisés par thématique, les éléments suivants :

- des éléments de contexte et de diagnostic (points forts / points faibles) **partagés** ainsi que les enjeux de territoire,
- les **objectifs** stratégiques retenus,
- un **programme d'actions** en découlant,

Introduction globale sur la stratégie Agenda 21 :

La démarche Agenda 21 a conduit à la détermination d’une stratégie, qui dans le cas du Pays de Grande Sologne, ne se limite pas à la stratégie d’une organisation (le syndicat mixte du Pays) mais reflète bien la stratégie proposée pour le développement du territoire. Sa mise en œuvre dépendra donc d’actions réalisées par l’ensemble des acteurs du territoire (collectivités, pays, partenaires, acteurs socio-économiques....) ou supra territoriaux (enjeux partagés à plusieurs territoires,...).

Cette stratégie repose sur un certain nombre d’ambitions transversales:

- Un territoire **attractif, dynamique et innovant** et une **Sologne accueillante et solidaire pour vivre mieux et vivre bien** qui attire des populations jeunes et actives en assurant un bouquet minimum de services attractifs mais soutenables, autorise un développement économique innovant et durable fondé sur les ressources locales (artisanat, tourisme, filières bois, etc...)...
- Une Sologne où dominant **la nature et la qualité de vie** mais qui se donne les moyens de préserver ce riche patrimoine tout en identifiant les leviers de valorisation et de développement (tourisme, cadre de vie, énergie, construction...). Générer une dynamique et non une « mise sous cloche ».
- Une Sologne **volontaire, solidaire et cohérente**. Qui s’autorise des démarches innovantes et ambitieuses, qui assure un travail partenarial politique et technique pour mieux répondre, ensemble, aux enjeux d’un territoire complexe : échelles de réflexions, diversité d’acteurs, hiérarchisation des actions, des moyens et des échéances...

Ces ambitions ont été traduites en axes et objectifs stratégiques qui constituent **la stratégie de l’Agenda 21 du Pays de Grande Sologne :**

Axes	Objectifs stratégiques
Favoriser un développement économique innovant et attractif fondé sur les ressources locales et au service de l’emploi solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Partager et mettre en œuvre la stratégie de développement économique de façon volontaire, solidaire et cohérente • Donner la priorité au développement endogène et à la pérennisation/structuration de filières • Cibler le développement exogène • Favoriser l’accès aux services, à l’information et le développement économique par les TIC
Développer le tourisme à la hauteur du potentiel de la Sologne pour en faire une véritable filière de développement : « Tourisme de nature et de qualité »	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une stratégie touristique dynamique et partagée (retravailler l’image, le positionnement marketing (tourisme vert), poser les valeurs : accessible à tous/valorisant les ressources, organisation de l’existant et mise en cohérence de l’offre, amélioration des produits) • Renforcer l’ancrage et le partenariat entre le territoire et les opérateurs touristiques majeurs • Améliorer et rendre plus efficace la promotion • Optimiser l’organisation touristique (ne pas forcément faire plus, mais faire mieux) mais disposer d’une ingénierie d’animation, de coordination
« Garantir une valeur économique aux activités traditionnelles gestionnaire de l’espace (sylviculture, agriculture, chasse, pisciculture...) : assurer leur pérennité c’est préserver la valeur patrimoniale de la Sologne ».	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un entretien durable des espaces agricoles, piscicoles et forestiers par l’ensemble des utilisateurs • Accompagner le développement d’une filière chasse durable • Définir le positionnement politique du territoire vis-à-vis des différents acteurs gestionnaires : de l’agriculture, de la pisciculture, de la sylviculture et de la chasse • Favoriser le développement des circuits-courts • Faire de la gestion / valorisation de la forêt une des filières prioritaires de développement économique (rappel des axes de la CFP) • Poser la gestion <u>transversale</u> de la forêt comme un objectif de « moyen » que se fixe le territoire

Faire de l'énergie une priorité du territoire : améliorer le bilan énergétique du territoire et œuvrer à l'indépendance énergétique en valorisant la biomasse locale

- Réduire la consommation énergétique
- Augmenter la production et l'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire
- Augmenter l'utilisation de bio-matériaux locaux

Préserver, valoriser, partager l'héritage naturel de la Grande Sologne : sa biodiversité, ses paysages et ses ressources en eau

- Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles (biodiversité...) et culturelles (paysages, architecture...) (liens avec autres objectifs)
- Mieux connaître le patrimoine et faciliter cette connaissance et les interprétations (auprès des propriétaires, gestionnaires, collectivités, des habitants (jeune public...) et des touristes)
- Faciliter le pilotage des différentes démarches liées à l'environnement sans les déconnectées des autres ambitions du territoire (économie, tourisme, cadre de vie...)
- Accueillir les nouvelles populations par une politique de l'habitat cohérente avec les objectifs démographiques

Affirmer une politique de l'accueil et du « bien vivre » tout en ciblant le niveau de service « soutenable » pour les collectivités

- Veiller à une intégration réussie des nouveaux arrivants
- Optimiser et adapter l'offre générale de services en définissant le « bouquet » minimum de services permettant qualité de vie et attractivité tout en permettant une offre soutenable pour les collectivités
- Conforter et développer l'offre éducative, sportive et culturelle pour mieux vivre le territoire et le rendre encore plus attractif

Garantir et promouvoir la qualité du développement par des pratiques exemplaires en matière d'Aménagement, de planification... et faire évoluer l'organisation et le fonctionnement du territoire pour mettre en œuvre efficacement le développement durable

- Maîtriser son développement, aménager durablement son territoire et mettre en œuvre les objectifs de développement de l'Agenda 21
- Favoriser l'appropriation des objectifs de l'Agenda 21 et du développement durable par l'ensemble des acteurs du territoire voire au-delà pour permettre leur mise en œuvre
- Adapter l'organisation des moyens techniques et politiques pour favoriser cette mise en œuvre : des compétences, des outils à développer.

Economie : Favoriser un développement économique innovant et attractif fondé sur les ressources locales et au service de l'emploi solidaire

1- Eléments de diagnostic et enjeux

Points forts	Points faibles
<p>Entreprises / Commerces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des zones d'activités communautaires qui sont bien réparties et bénéficient d'une bonne intégration paysagère • Présence d'entreprises liées à l'innovation (énergie, habitat...). • Accueil de nombreuses PME et PMI, qui forment un important tissu économique notamment dans les secteurs du bâtiment. • Une forte densité d'artisans et de petits commerces • Les communes sont impliquées dans le maintien des commerces et de l'artisanat : rachat des derniers commerces + deux Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) portées par le Pays ont été menées sur le territoire en 1999 et en 2004 <p>Emploi / Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'activité des femmes plus élevé que les moyennes départementales, régionales et nationales (mais avec des emplois très fractionnés) • Présence de l'économie sociale et solidaire : 1 SCOP, 1 SCIC bois, 1 CUMA départementale, une coopérative d'activités et d'emplois • Une maison de l'emploi de l'arrondissement à Romorantin-Lanthenay, • Un Relais de Services publics à Neung-sur-Beuvron, • Un Pôle social à Salbris • Des structures d'insertion par l'activité économique présentes sur le 	<p>Entreprises / Commerces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés en matière de reprise-transmission d'entreprises et de commerces (âge des chefs d'entreprises), • Un impact des pertes des activités industrielles sur le territoire (Matra, armement) et de la crise actuelle, • Un déficit d'apprentis dans certaines branches artisanales • Un déficit d'artisans dans certaines branches (dont construction) • Des difficultés de recrutement : hôtellerie, restauration, sites touristiques, services à la personne plus généralement, • Des communes sans commerce et risque de diminution des commerces dans certaines autres. • Le poids de l'industrie étant encore important, il est nécessaire de poser une analyse de risque (industries de haute technologie essentiellement donc à haute valeur ajoutée mais dont les sièges se trouvent à l'étranger • Des difficultés pour attirer des implantations d'entreprises extérieures : pas de positionnement commercial global (à l'échelle Pays et au-delà), • Des difficultés financières de certaines collectivités pour investir (pour constituer une offre en immobilier d'entreprises par exemple), <p>Emploi / Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus d'actifs (12 690) que d'emplois (10 811) sur le territoire (chiffres 2011) • 90% des élus affirment ne pas intégrer de clause d'insertion dans les marchés publics (manque de pratique)

territoire (1 à Romorantin qui travaille aussi en Grande Sologne : E&S Sologne, ainsi que les Rhuets à Vouzon pour la réinsertion de travailleurs handicapés). Le CAT/ESAT de Belleville à Salbris, IME (cente de formation) pour jeunes handicapés..

- 90% des élus estiment que les structures qui accompagnent localement les demandeurs d'emploi répondent de manière peu efficace à leurs besoins
- Une offre de formations globalement faible sur le territoire, plutôt présente dans les grandes villes en périphérie et qui pose des enjeux d'accès pour les personnes peu mobiles
- Un « pôle emploi » sur Romorantin-Lanthenay donc hors Pays (problème de mobilité)

Les enjeux de territoire :

Un premier enjeu pour le territoire est la nécessité de **construire une stratégie économique globale et cohérente**, de la rendre lisible et de définir en particulier le type de développement souhaité et à soutenir (développement endogène ? exogène ?). Le territoire devra notamment confirmer s'il souhaite poursuivre la mise en œuvre de l'axe stratégique de développement éco-innovation. Certains enjeux économiques devront être intégrés dans cette stratégie : la nécessité de poursuivre le développement du tissu de TPE, PME, PMI en substitution aux anciennes grosses activités industrielles, le renforcement d'actions sur les problématiques de transmission/reprise, le développement de certaines filières locales à potentiel comme par exemple la filière bois en écoconstruction et énergie (cf. chapitre spécifique), des études de marché sur des démarches innovantes dans les filières actuelles devront être privilégiées. Ces démarches devront être menées à des échelles pertinentes (parfois supra départementales) et en lien avec les acteurs économiques départementaux, notamment les Chambres consulaires. Ceci afin d'assurer une cohérence et une pertinence de la stratégie notamment en ce qui concerne la structuration de filières. Les stratégies concernant le tourisme, la forêt, etc... devront être intégrées dans cette stratégie économique globale.

Ensuite, c'est tout l'enjeu de **mise en œuvre de cette stratégie** qui est posé avec la nécessité de s'assurer de la capacité des collectivités et de leur partenaires (maison de l'emploi, consulaires, CG, CR...) à contribuer efficacement au développement économique (actions sur le foncier, l'immobilier/pépinière, les services, la formation, le soutien à la création, l'accompagnement des chefs d'entreprise). Sur ce point la maison de l'emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay et l'Observatoire 41 ont conduit un diagnostic décliné ensuite en un projet d'actions à destination des Communautés de Communes (boîte à outils). L'enjeu à présent est donc l'appropriation et la mise en œuvre de ces actions par les collectivités.

Le **volet artisanat** a été particulièrement abordé en atelier de travail car il est concerné par des enjeux d'emploi, de formation et de développement. Il existe par exemple une vraie marge de progression sur la promotion de l'artisanat auprès des jeunes (encore parfois perçu comme une filière « voie de garage »). Au-delà de ce qui se réalise déjà (la chambre des métiers présente les métiers de l'artisanat dans les collèges, la fédération du bâtiment fait visiter des chantiers...) certaines actions locales (communautés de communes) pourraient renforcer la promotion de l'artisanat. Un certain nombre de leviers ont donc été identifiés pour permettre le développement du secteur en particulier dans les branches en tensions : la promotion de l'apprentissage en artisanat, le soutien à l'offre de formation, l'aide à la reprise/transmission, le développement de nouvelles filières (par exemple en formant à l'écoconstruction).

Sur le volet emploi, l'enjeu de **gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) territoriale** a été rappelé. La Maison de l'Emploi étant l'acteur central pour sa coordination.

Sur le volet formation, les enjeux concernent **l'amélioration de l'offre de formation en fonction des besoins des entreprises locales**, la **capacité des organismes à y répondre** (via les appels d'offres) et la capacité des usagers à y accéder (mobilité, délocalisation sur le Pays).

2- La stratégie retenue par le territoire

Pour répondre à ces enjeux la stratégie de territoire met en avant un axe stratégique décliné autour de 4 objectifs stratégiques :

« Favoriser un **développement économique** innovant et attractif fondé sur les ressources locales et au service de l'emploi solidaire »

❖ Partager et mettre en œuvre la stratégie de développement économique de façon volontaire, solidaire et cohérente

En identifiant les échelles pertinentes pour l'élaboration et la mise en œuvre de différents axes stratégiques : axes stratégiques à mettre en œuvre à l'échelon local (Pays et communautés de communes) et axes relevant des échelons supérieurs (Arrondissement/Maison de l'Emploi, Département, voire supra) comme par exemple la structuration de filières. La pertinence des échelles se définissant notamment par la capacité à décider et à faire (moyens politiques et techniques), l'identification du périmètre pertinent pour aborder une filière dans son ensemble, la capacité à mettre en cohérence les politiques des différents territoires et la limitation des compétitions entre ces mêmes territoires.

❖ Donner la priorité au développement endogène et à la pérennisation/structuration de filières (bois, tourisme...)

- a. Soutenir et accompagner les entreprises existantes pour favoriser leur développement
- b. Accompagner le tissu artisanal dans son évolution (croissance, écoconstruction, nouveaux marchés, services partagés, accueil des apprentis...)
- c. Accueillir les porteurs de projets et se doter des compétences et outils ad hoc
- d. Soutenir les actions favorisant la reprise-transmission
- e. Favoriser le B to B (mieux se connaître)
- f. Favoriser les liens avec la recherche et l'université et les pôles d'excellence

❖ Cibler le développement exogène

1. Déterminer les chaînons manquants dans les filières présentes sur le territoire pour une prospection ciblée
2. Porter une image d'accueil, renforcer l'attractivité (marketing territorial autour des points forts, des filières du territoire)
3. Définir et qualifier l'offre et le positionnement du territoire

❖ Favoriser l'accès aux services, à l'information et le développement économique par les TIC

En identifiant les échelles pertinentes pour l'élaboration et la mise en œuvre de différents axes stratégiques : axes stratégiques à mettre en œuvre à l'échelon local (Pays et communautés de communes) et axes relevant d'échelles supérieures

3- Les actions proposées pour décliner la stratégie sur le territoire

Stratégie	Préconisation d'actions à mener sur le territoire	
<p>Partager et mettre en œuvre la stratégie de développement économique de façon volontaire, solidaire et cohérente</p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle du territoire Pays ou au-delà</p> <p>➤ Action : Définition d'une stratégie économique et d'un programme d'actions <i>Les élus du Pays devront se positionner politiquement sur une stratégie économique et définir une feuille de route annuelle pour la mettre en œuvre. Il sera nécessaire de distinguer les axes stratégiques à mettre en œuvre à l'échelon local (Pays et communautés de communes) des axes relevant des échelons supérieurs (arrondissement / Département) Il est important de définir un plan d'actions annuel autour de projets fédérateurs pour faire travailler ensemble les acteurs du territoire. Champs à aborder : développement exogène et surtout endogène (accueil, création, accompagnement des entreprises, formation..), animation, moyens, acteurs, compétences...</i></p> <p>➤ <i>Négocier avec les acteurs en charge du développement et promotion économique (Département, CCI...) de la pertinence d'une offre « Sologne » (au même titre que le tourisme) basée sur le cadre de vie, les entreprises innovantes et filières d'avenir (bois énergie, éco-habitat, ingénierie...) ...</i></p> <p>➤ Action : Mettre en place un suivi technique et politique des actions de la stratégie économique <i>Mettre en place un groupe opérationnel pour la mise en œuvre des projets fédérateurs de la stratégie économique (groupe de travail par filières par exemple : filière bois, éco-construction, réhabilitation). Connaissance de l'offre : Observatoire économique...</i></p> <p>➤ Action : Renforcer l'ingénierie économique sur le territoire <i>Doter le territoire d'un ou deux développeurs économiques (mutualisés à l'échelle Pays) :</i> - qui assureront le suivi technique de l'avancement de la stratégie et le pilotage technique de certaines actions - qui seront des relais locaux pour les partenaires (consulaires par exemple) et</p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle intra territoriale</p> <p>➤ Action : Mettre en œuvre la stratégie économique <i>En menant les projets d'échelon local (communes/ communautés de communes ...) qui auront été identifiés</i></p> <p>➤ Action : Développer les échanges ou la mutualisation d'outils (promotion, gestion) entre les CCom.</p>

	<p><i>optimiseront la mise en place de leurs actions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - qui constitueront des référents pour les entreprises (référents uniques et réactifs pour les demandes d'installation, le montage de projets (ex : bâtiments blancs), etc... - faciliteront le travail partenarial entre Communautés de Communes et notamment la connaissance réciproque des offres d'accueil d'entreprise - assureront le pilotage technique des projets fédérateurs à l'échelle du Pays (filières, tourisme..) 	
<p>Donner la priorité au développement endogène et à la pérennisation/structuration de filières (bois, tourisme...)</p> <p>Cibler le développement exogène</p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle du territoire Pays ou au-delà</p> <p>➤ Action : Mettre en œuvre la stratégie économique</p> <p><i>En l'attente de la définition du programme d'actions de la stratégie économique, quelques pistes d'actions :</i></p> <p>➤ Action : Développement d'une image Sologne et promotion-commercialisation à l'échelle supra Pays (départementale...) en lien avec le volet « tourisme » (image Sologne, entreprises touristiques...).</p> <p><i>Construire une image Sologne à mobiliser par l'échelle arrondissement / Département Coordonner la commercialisation des zones d'activités sur ces échelons Pays/arrondissement/Département, impliquant une réflexion sur des outils de promotion communs à ces échelles.</i></p> <p>➤ Action : Favoriser les conditions d'accès à l'apprentissage Favoriser les stages en entreprise pour les apprentis, développer l'hébergement et des offres de transport adaptés. Renforcer les partenariats entre le Pôle Emploi, la Mission Locale, la Chambre des métiers sur cette problématique, pour une meilleure coordination de l'offre en apprentissage avec celle des métiers.</p> <p>➤ Action : Dynamiser les filières</p> <p><i>- en dynamisant la demande (demande en chantier de réhabilitation énergétique et</i></p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle intra territoriale</p> <p>➤ Action : Mettre en œuvre la stratégie économique</p> <p><i>En menant les projets d'échelon local (communes/ communautés de communes ...) qui auront été identifiés</i></p> <p><i>En l'attente de la définition du programme d'actions de la stratégie économique, quelques pistes d'actions :</i></p> <p>➤ Action : Travail de repositionnement des zones d'activités</p> <p><i>Redéfinir les vocations et atouts de chaque zone et les moyens à mettre en œuvre pour y correspondre</i></p> <p>➤ Action : Proposer des solutions réactives d'accueil d'entreprise</p> <p><i>Mettre en place des dispositifs permettant la construction de bâtiments blancs de manière réactive (délais courts)+ services aux entreprises. Affiner la connaissance des bâtiments vacants</i></p>

	<p><i>écologique par exemple), informer et former les porteurs de projets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>publics (sensibilisation, critères marchés publics...), Rappel : le critère « entreprises locales » n'a pas le droit de citer dans les AO.</i> • <i>privés : action globale sur l'habitat (cf : PLH ciblé)</i> <p><i>- structurer l'offre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ex : l'opération « une pièce en plus », qui visera la constitution de groupement d'entreprises pour réaliser les travaux pour les particuliers et faire participer les architectes locaux.</i> • <i>création d'un plateau technique (formation des artisans) pour développer un pôle éco-réhabilitation (à l'échelle de l'arrondissement /action MDE)</i> • <i>Création d'un groupement d'employeurs et actions envers les TPE. Un groupement existe au niveau départemental, il peut donc s'agir d'une antenne.</i> • <i>Actions sur la coordination des acteurs en fonction des filières</i> 	
<p>Favoriser l'accès aux services, à l'information et le développement économique par les TIC</p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle du territoire Pays ou au-delà</p> <p>↳ Schéma départemental (SDAN) et régional, développement de la fibre optique <i>A décliner :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>En terme d'équipements : ZA, entreprises pilotes (TPE, tourisme, pôle médical...), pôle social (offres d'emplois,...), site de formations potentiel (médiathèque...) ou de visioconférence (salles dédiées, mutualisées...),</i> • <i>En termes d'apprentissage : formations délocalisées (MDE, GRETA, AFPA...), moyens humains...</i> 	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle intra territoriale</p> <p>↳ Action : Développer l'offre TIC transversal (économie, tourisme, services...). <i>peut constituer un levier pour le développement touristique (e-tourisme), les services (RSP...), les formations, l'éducation...</i></p>

Tourisme : Développer le tourisme à la hauteur du potentiel de la Sologne pour en faire une véritable filière de développement : « Tourisme de nature et de qualité »

1- Eléments de diagnostic et enjeux

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • La Sologne bénéficie d'une notoriété nationale voire internationale • La Présence d'atouts et d'acteurs importants (: Center Parcs, Parc des Alicourts, domaine de Chalès, Fédération Française d'Equitation, village de vacances de Courcimont) → de nombreux emplois touristiques (le territoire de la Grande Sologne est le 1^{er} employeur touristique des Pays du Loir-et-Cher devant le Pays des Châteaux) en emplois salariés privés. • La labellisation PER (Pôle d'Excellence Rural) du projet « Sologne à vélo » représente un atout pour le développement du tourisme vert solognot (réseau en cours de structuration). Ce projet est rattaché au projet « Loire à vélo » et « Châteaux à vélo ». • Le tourisme cynégétique : activité majeure en Sologne (mais fragilisée) • Une offre touristique thématique sur les ressources (biodiversité, maisons à thèmes...) plus confidentielle • Tourisme lié à l'équitation : une forte attractivité liée à l'activité de la Fédération Française Equestre (stages, évènementiels... tout au long de l'année), • Evènementiels d'envergure nationale voire internationale : Ball-Trap, Karting, équitation. • Existence d'un potentiel de développement de l'offre (autour de l'itinérance, autour de la richesse naturelle, etc...) • Les 3 Communautés de Communes lèvent aujourd'hui la taxe de séjours et 2 disposent d'un OT (moyens locaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'offre touristique du Pays relativement réduite (nombre d'acteurs limité) et positionnement promotion départementale ou régionale rattachée à la « Loire » (Châteaux...) : comment trouver sa place ? • Un tourisme cynégétique relevant d'une organisation et d'une pratique très privée avec peu de mise en marché (et de prise par les acteurs publiques dont le Pays). Peu d'ouverture/ et baisse de retombées sur les autres pans du tourisme local (hébergements et restaurations marchands, sites touristiques...), • La fragilité des maisons à thème : petites structures difficiles à maintenir • Un manque d'activités familiales • Des problématiques qualitatives ou de positionnement sur certains hébergements, fermeture de restaurants (absence de repreneurs)... • Problème de recrutement dans l'hôtellerie-restauration, • Le tourisme nature et promenade insuffisamment valorisé • Une ambition touristique encore floue à l'échelle « Sologne » : Une absence de stratégie touristique globale à l'échelle de la Sologne et un nombre insuffisant d'acteurs à l'échelle du Pays pour l'animer et développer des actions lourdes de promotion-commercialisation (charte qualité, mise en marché...), • Moyens de communication/promotion insuffisants et trop « individualisés » • Manque de coordination touristique entre acteurs de la promotion et entre opérateurs • Manque de coordination entre acteurs du tourisme et acteurs chasse, pêche, environnement...

- Réflexion départementale (CG) sur le positionnement touristique du Département : en cours.

- Pas de taxe de séjours à l'échelle du Pays : compétences et moyens financiers à l'échelle communautaire.

Les enjeux de territoire

Le diagnostic et les échanges avec les acteurs ont donc révélé un enjeu de **montée en puissance de l'ambition touristique du territoire**. En effet, pour 95% des répondants à l'enquête, le tourisme est la filière économique prioritaire à renforcer et à développer (65 % des élus estiment qu'il y aurait des actions à mener pour développer le tourisme).

Ce développement pourrait notamment cibler des filières ou thématiques à potentiel : le développement d'un tourisme autour de l'identité cynégétique du territoire (projet de site remarquable du goût, impliquant divers types acteurs, avait été envisagé par le Pays et reçu un avis de principe favorable des 4 Ministères concernés), le développement du tourisme lié aux ressources naturelles, la consolidation du tourisme lié à l'équitation (en lien avec l'activité de la FFE), autour des événementiels du territoire, etc... Les acteurs associés lors de la démarche pointent un potentiel de développement de l'économie touristique et d'un développement de l'offre. Pour définir cette offre nouvelle, la nécessité de mener une réflexion par l'entrée du tourisme affinitaire : identifier les besoins de la clientèle et proposer une offre adaptée. La mise en cohérence de l'offre pour permettre la multi activité est également citée.

Mais ce développement est conditionné à un enjeu de gouvernance et de masse critique d'acteurs : **la nécessité d'établir, à une échelle cohérente, une stratégie globale et partagée** par l'ensemble des acteurs du tourisme. Cette stratégie devra être confortée pour identifier le potentiel de structuration de la filière touristique et d'en définir les conditions de mise en œuvre et les rôles de chacun (définir les champs relevant du Pays et ceux relevant d'autres acteurs ou à d'autres échelles). L'acteur (ou l'instance) en capacité de conduire la réflexion sur cette stratégie devra être défini (quelle échelle ? quels moyens pour la porter ?). La stratégie touristique visant à définir l'offre à développer devra être en cohérence avec les valeurs posées dans le projet de territoire de la Sologne (Agenda 21 cohérents des différents 5 Pays concernés par la Sologne : Pays des Châteaux, Vallée du Cher-Romorantinais, Sologne Val-sud et Sancerre-Sologne) : la valorisation des atouts patrimoniaux et du cadre de vie.

Elle devra définir les conditions de structuration des filières touristiques en prenant en compte les enjeux issus du diagnostic :

- l'enjeu de **l'appui aux opérateurs touristiques** pour mieux les inscrire dans le territoire, en renforçant notamment les liens entre acteurs et les liens acteurs-collectivités.
- L'enjeu de **mise en cohérence de l'offre et l'information pour mieux valoriser l'offre existante**. Les acteurs présents aux ateliers ont insisté sur la nécessité de fournir de l'information locale et d'échanger entre acteurs locaux pour partager de l'information (échange d'information sur l'offre, sur les besoins exprimés par les visiteurs etc...) à l'échelle de la Sologne des 3 départements. Les outils type éductours pourraient être réactivés¹ pour favoriser la connaissance de l'offre par les opérateurs locaux qui pourraient alors devenir des ambassadeurs à l'échelle de la Sologne. La question du support adapté pour mettre en œuvre la stratégie touristique et informer sur l'offre devra être abordée. Les TIC peuvent constituer un champ intéressant à explorer (la définition de produits dématérialisés pour « Sologne à vélo » est en cours). Une mallette pédagogique autour de l'offre nature va être mise en place, sous forme dématérialisée.

¹ La structure publique qui organisaient ce type de prestations et proposait des outils de promotion à l'échelle de la Sologne (répertoire d'acteurs « Sologne infos », site touristique...) n'existe plus depuis 10 ans.

- La **question des moyens et outils** (ingénierie, office de tourisme..) et **de leurs échelles pertinentes** (CC, intercommunautaire, Pays, département, région..) devra être posée.
- **L'hébergement touristique doit également faire l'objet d'un véritable diagnostic selon l'approche affinitaire** (quels types d'hébergement sont recherchés par la clientèle ? Quelle qualité ? Quels services associés ? Le territoire y répond-il ?
- Développer une offre complémentaire ciblée de proximité² : pour les familles (circuits découverte/patrimoine gratuits ou très accessibles et ludiques), pour valoriser des savoirs faire (techniques, artistiques..), la pêche, en intergénérationnel,...

2- La stratégie retenue par le territoire

Pour répondre à ces enjeux la stratégie de territoire met en avant 1 objectif stratégique décliné autour de 4 objectifs opérationnels :

«Développer le tourisme à la hauteur du potentiel de la Sologne pour en faire une véritable filière de développement :
Tourisme de nature et de qualité »

- ❖ **Elaborer une stratégie touristique dynamique et partagée (retravailler l'image (croiser demandes affinitaires et identité de la Sologne), le positionnement marketing (tourisme vert), poser les valeurs : accessible à tous/valorisant les ressources, organisation de l'existant et mise en cohérence de l'offre, amélioration des produits)**
- ❖ **Renforcer l'ancrage et le partenariat entre le territoire et les opérateurs touristiques majeurs**
- ❖ **Améliorer et rendre plus efficace la promotion**
- ❖ **Optimiser l'organisation touristique (ne pas forcément faire plus, mais faire mieux) mais disposer d'une ingénierie d'animation, de coordination**

² *Le territoire est vaste et les sites isolés les uns des autres.*

3- Les actions proposées pour décliner la stratégie sur le territoire

Stratégie	Préconisation d'actions à mener sur le territoire	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Elaborer une stratégie touristique dynamique et partagée (retravailler l'image, le positionnement marketing (tourisme vert), poser les valeurs : accessible à tous/valorisant les ressources, organisation de l'existant et mise en cohérence de l'offre, amélioration des produits) ❖ Renforcer l'ancrage et le partenariat entre le territoire et les opérateurs touristiques majeurs ❖ Améliorer et rendre plus efficace la promotion ❖ Optimiser l'organisation touristique (ne pas faire forcément plus, mais faire mieux ou autrement) mais disposer d'une ingénierie d'animation, de coordination 	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle du territoire Pays ou au-delà</p> <p>➤ Action : Coordination des acteurs du tourisme autour d'une offre Sologne interdépartementale <i>Réflexion nécessaire pour définir la bonne échelle de stratégie et d'actions et de cohérence territoriale.</i> <i>Mettre en place une stratégie commune sur la base du développement d'une offre globale, de qualité et structurée (nature, loisirs, chasse, pêche...). Une initiative des OT pour un état des lieux, suivi de la création d'un groupe tourisme en Sologne avec différents objectifs :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Définir une offre globale : positionnement, thématique, reconnaissance vis-à-vis des acteurs chargés de la promotion-commercialisation,</i> 2. <i>Elaborer des outils mutualisés (site internet, carte touristique, etc..)</i> 3. <i>et des groupes locaux pour suivre et animer la démarche afin qu'elle ne s'essouffle pas (démarches précédentes ayant échoué)</i> <p>➤ Action : Multiplier les partenariats avec les acteurs privés du tourisme <i>Favoriser la cohérence (qualité des offres, niveau de service, ambition) entre les gros opérateurs (Center Parcs, Allcourts..) et les autres prestataires touristiques du territoire : favoriser l'accueil des étrangers (formations linguistiques), mettre en place des critères qualités communs, utiliser le rayonnement national voir</i></p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle intra territoriale</p> <p>➤ Action : Renforcement du volet « tourisme » dans les politiques locales des collectivités en lien avec les acteurs du tourisme <i>Implication d'élus ou de techniciens des CC et communes dans certains groupes de travail tourisme (à rattacher au volet « économie » sur moyens d'animation locale).</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Implication des acteurs locaux (dont élus) dans la démarche départementale sur le positionnement touristique du département pour une reconnaissance d'une offre « Sologne ».</i> 2. <i>Valoriser et promouvoir les offres locales et autres partenaires dans les actions relevant de l'initiative publique (centre de loisirs...).</i> <p>➤ Action : Développer des produits et offres autour de l'itinérance <i>Ex : produits téléchargeables : carte, audioguidage (ex. « Sologne à vélo »). Randonnées pédestres, équestres, cyclos.</i></p> <p>➤ Action : Développer une offre thématique autour de la pêche <i>La Fédération de pêche travaille à un projet d'accueil (charte..) mais très peu de sites en Sologne dépendent de la Fédération.</i> <i>Le Pays avait édité un guide « pêche » : quelle suite en donner ?</i></p> <p>➤ Action : Développer une offre autour de la famille et produits d'appel abordables :</p>

international de certaines structures (Center Parcs) pour diffuser l'image Sologne, développer les offres familles
Le Pays peut accompagner des rencontres entre acteurs du tourisme (poursuivre ce qui a été initié en 2012) avec l'enjeu de rencontre entre acteurs diversement impliqués dans une offre touristique locale.

👉 **La communication touristique**

promotion commune, produits, gestion mutualisée...
Lutter contre une image « fermée » de la Sologne : cf études Clôtures du Pays
Utiliser les TIC : promotion, audio guidages, pédagogiques...

👉 **La formation des acteurs touristique**

Poursuivre les formations, sensibilisations des acteurs : délocalisées sur le Pays (ex. « les réseaux sociaux et la communication touristique / formation organisée par le Pays)

Audio guidage, parcours ludiques, fêtes locales valorisant l'identité solognote, transmission de savoirs (atelier cuisine..), parcours découverte gratuit (circuit village thématique...)...

👉 **Action : Développer une offre vers des cibles identifiées :**

- Développer « tourisme et handicap »,
- visite techniques (entreprises) ou artistiques (découverte atelier, stage...),
- Equestres : stages..
- enfants : élargissement de l'offre « petits curieux »...
- Evènementiels
- Produits autour de la Chasse ?
- ...

Chasse, sylviculture, agriculture et pisciculture : « Garantir une valeur économique aux activités traditionnelles gestionnaire de l'espace (sylviculture, agriculture, chasse, pisciculture...) pour assurer leur pérennité et préserver la valeur patrimoniale de la Sologne ».

1- Éléments de diagnostic et enjeux

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Des activités traditionnelles (anciennes) qui participent à la gestion et à la préservation du patrimoine naturel (et culturel) solognot. <p>Chasse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressource essentielle pour le territoire (1 000 emplois officiels, 17 millions d'euros de chiffre d'affaire direct, estimation 1999, survalorisation valeur du foncier) mais en baisse. <p>Pisciculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel théorique important (par le nombre d'étangs) • Diversification des pisciculteurs locaux : dont 1 vers un produit haut de gamme (caviar/esturgeon) pour l'exploitation en bassin. Mais ne résout pas le problème de la pisciculture traditionnel en étangs. <p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture est de qualité avec des productions variées (élevage, légumes, céréales) 	<p>Chasse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un équilibre faune / flore non maîtrisé dans certaines parcelles (embroussaillage, développement excessif du grand gibier). Une menace sur la biodiversité et à terme sur le potentiel cynégétique (prédation du sanglier), • Une menace sur les paysages liée à certains modes de gestions cynégétiques qui favorisent l'embroussaillage • Propriétés orientées plutôt vers l'activité cynégétique au détriment du potentiel forestier : déséquilibre, à terme, non productif pour les 2 objectifs • Des inquiétudes et des risques sur l'évolution de la chasse (déclin du nombre de pratiquants, tendances sociétales, orientation portée sur le grand gibier, moindre impact sur l'activité touristique qu'auparavant ...) • Certains conflits d'usages entre chasse et sylviculture, chasse et agriculture, chasse et pisciculture. Le revenu cynégétique prime, aujourd'hui sur les autres activités. • Nécessité de développer des passerelles avec les acteurs touristiques pour lutter contre l'idée selon laquelle le tourisme n'est compatible avec la pratique de l'activité cynégétique en Sologne. • Lutter contre le fractionnement du territoire (circulation de la grande faune) : engrillagement de propriété, infrastructure (ligne LGV POCL)... <p>Pisciculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Menaces anciennes et profondes sur la pisciculture traditionnelle : notamment prédation des

- Potentiels de développement de l'agriculture biologique et circuits courts. Une étude sur les circuits courts en agriculture a été menée par la Chambre d'Agriculture sur les 5 Pays et agglomérée à l'échelle départementale. Pour le Pays : 17 exploitations en circuits-courts et 3 en bio sur 300 exploitations

cormorans, des espèces invasives, concurrence marchés étrangers, concurrence avec la chasse, marché restreint, stagnation du prix du poisson, diminution des alevinages...

- Qualité des étangs (empoisonnement) : eaux « pauvres » et prédation importante.
- Nombreux étangs en déprise (enrichissement /perte de biodiversité..), absence de solution à court terme sans perspective économique.

Agriculture

- Déprise agricole : enrichissement/ utilisation cynégétique) / lien avec l'image du territoire (paysages)
- Un nombre d'exploitations faible (limitant les perspectives de structuration de filières, de mutualisation : nombre limité de CUMA...)
- Nécessité de repositionner l'agriculture en Sologne (en déclinaison du projet départemental) : quel rôle aujourd'hui ?
- Un manque de structuration de la filière agricole en circuits courts (demande, unités de transformation...) : nécessité de rattacher l'offre locale à une réflexion plus large (inter-territoires, départementale voire inter départementale car proximité des départements du Loiret et Cher).

Points forts

Sylviculture et filière bois (énergie et bois construction)

- Adoption en 2006 d'une Charte forestière du Pays. 1^{ère} charte forestière de Pays en région Centre
- 96% des forêts sont privées, dont :
 - ❖ 28% des propriétaires représentent 80% de la surface totale avec des propriétés supérieures à 25 ha, donc assujetties à un Plan Simple de Gestion et inscrits dans une démarche de gestion et de qualité patrimoniale voire de certification (Centre Régional de la Propriété Forestière – CRPF)
 - ❖ 70% de territoire est boisé : important potentiel de développement de la filière bois (orientée bois-énergie et bois d'œuvre)
- Des entreprises, des collectivités et des établissements publics

Points faibles

Sylviculture et filière bois

Une ressource potentielle (Charte forestière 2006) mais une forêt encore sous-exploitée : la forêt de Sologne représente 1,5% de la forêt Française mais seulement 0,8% de la production nationale de bois (et les objectifs nationaux de récolte augmentent).

Une ressource :

- **sous valorisée et sans distorsion de marché vis-à-vis du bois d'œuvre (mauvais taillis, bouleau...), (1)**
- **pas structurée : diversité des acteurs à réunir,**
- **sous-estimée des propriétaires forestiers : territoire à 98% privé (plans simple de gestion, CRPF...).** une forêt sous exploitée en valorisation énergétique (mobilisation des propriétaires nécessaire/ accompagnement vers la valorisation du bois énergie pour valoriser les mauvais taillis, les délaissés de coupes, les éclaircis....)
- La taille des scieries est insuffisante pour faire face à la concurrence : disparition des scieries

déjà équipés en chauffage au bois dont deux réseaux de chaleur collectifs.

- Une structuration de la filière bois plaquette grâce à des outils départementalisés (CUMA, SCIC)
- Nouveau PER (Pôle d'Excellence Rural) ... permettant de contribuer à la structuration de la filière bois énergie
- Des perspectives de réseaux de chaleur : audit des bâtiments publics réalisé par la Communauté de Communes Sologne des étangs : expérience à diffuser voire à transférer (autres CCom).
- Une présence d'entreprises et quelques cabinets spécialisés dans le secteur de l'éco-construction
- Une sensibilisation des maîtres d'ouvrage (formation, voyage d'études) et une assistance technique du CAUE sur l'éco-construction / programme LEADER /nouveau PER, concours « une pièce en plus ».

notamment sur ce Pays et spécialisation.

- Une filière bois construction à structurer à une échelle différente du bois énergie (plus de proximité, rayon inférieur à 20 km).
- Projets en chaufferie bois sur les agglomérations voisines (Orléans...) quels effets sur la structuration locale de la filière ? capacité à répondre à de tels appels d'offres ?
- Des difficultés liées au transport du bois notamment hors des parcelles, au chargement le long des axes routiers (tolérés mais illégal), au passage des grumiers (aménagement urbains de plus en plus contraignants, arrêtés municipaux interdisant la traversée des centres bourgs). Le Pays n'est pas encore totalement couvert par des schémas de desserte (engagés dans le cadre de la Charte forestière et conduits par le CRPF).
- Un déficit de dynamisme de la filière intermédiaire (acheteurs du bois)
- Des maillons de la filière bois construction / bois énergie manquants : absence d'usine de transformation du bois sur le territoire, hormis pour les particules de bois
- Demande encore faible par rapport au potentiel
- Un manque globalement de maîtres d'œuvre et de conseils dans la filière éco-construction.
- Une qualité du bois sous exploitée en valorisation énergétique et construction bois

Les enjeux de territoire

Un enjeu rassemble les 4 thématiques (agriculture, chasse, pisciculture, sylviculture) : **le lien entre ces activités et l'identité du territoire/son attractivité**. En effet ces activités ont un impact sur les paysages (fermeture/ouverture), les éléments identitaires (forêt, étangs...) par les modes de gestion de l'espace qu'elles nécessitent. Un premier enjeu consiste donc à rendre plus lisible ce lien et surtout à l'intégrer dans les choix stratégiques de développement de ces activités.

Au-delà de l'enjeu identitaire, les modes de gestion des espaces agricoles, forestiers et piscicoles doivent également intégrer **l'enjeu de préservation et valorisation de la biodiversité** (équilibre faune/flore), **des paysages**, en particulier sur un territoire entièrement couvert par Natura 2000 (directive Habitats). La réponse à cet enjeu repose en majorité sur les propriétaires, aussi il est nécessaire d'identifier les conditions qui permettront leur engagement. Car, pour assurer le maintien de ces diverses activités, il est primordial d'en assurer leur valeur économique. Aujourd'hui, l'activité cynégétique permet un revenu économique immédiat largement supérieur au revenu forestier (inscrit sur le long terme) ou piscicole (en perte de vitesse) ou agricole (plombé également par un statut du fermage contraignant). Ce déséquilibre contribue à nuire à la cohabitation nécessaire entre ces activités pour assurer :

- le maintien d'exploitants agricoles et piscicoles,
- une implication et valorisation forestière,
- une qualité patrimoniale.

Les participants aux ateliers ont noté un déficit de lien entre acteurs, notamment entre certains propriétaires, chasseurs et sylviculteurs. Certains gestionnaires chasseurs (propriétaires et plus souvent locataires) ne souhaitant pas la présence de forestiers sur les parcelles (la valorisation forestière de leurs parcelles demeure économiquement moins intéressante que la chasse). Pour autant, cette exploitation forestière peut contribuer à moyen terme à pérenniser le potentiel cynégétique (entretien du couvert boisé et maintien de la diversité et de l'équilibre faune/flore).

En ce qui concerne la pratique de la chasse, l'enjeu se retrouve à l'échelle nationale : **favoriser le développement d'une chasse durable** qui intègre une meilleure gestion des populations de grands animaux, une gestion plus rigoureuse et durable des prélèvements, une simplification de la réglementation, l'amélioration des bonnes pratiques, l'amélioration de l'accessibilité de la pratique de la chasse (aux jeunes et aux femmes notamment). La loi Voynet a introduit la définition de schémas cynégétiques, véritables guides départementalisés réalisés par les Fédérations des Chasseurs pour préciser les orientations de gestion, de pratiques...

Le territoire est couvert par le schéma départemental cynégétique de Loir-et-Cher, révisé en 2012. La Sologne inscrite sur trois départements est ainsi cloisonnée dans 3 schémas différents et ne bénéficie pas d'une concertation spécifique qui pourrait être bénéfique notamment en terme :

- touristique (modalités de prélèvement, dates d'ouvertures différentes, produits..),
- de concertation et de gestion multi partenariale : dégâts par la grande faune, circulation des cervidés, ...

C'est un tout autre contexte que celui de la pisciculture qui est, quant à elle, confrontée à un **enjeu de maintien**. Le contexte économique (concurrence des marchés étrangers et la baisse de la consommation) et environnemental (présence d'espèces prédatrices comme le cormoran qui déciment les populations des étangs) interrogent en effet la pérennité de cette filière.

Pour l'agriculture, c'est aujourd'hui **sa place en Sologne qui est interrogée** : est-ce uniquement une activité économique viable à pérenniser, joue-t-elle également un rôle dans l'entretien des paysages et donc dans l'identité du territoire ? La Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher a engagé un travail prospectif sur un projet agricole départemental. Une déclinaison « solognote » devra sans doute être examinée, également en lien avec les Chambres voisines du Cher et du Loiret pour leurs secteurs solognots pour préciser les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques face aux contraintes spécifiques de ce territoire pour pouvoir définir des volontés et des outils concertés adaptés.

En ce qui concerne le lien alimentation et production, un enjeu national (international) est également présent sur le territoire : **le développement des circuits-courts et des circuits de proximité**. 90% des élus interrogés par questionnaire suggèrent de développer les circuits-courts en restauration collective (scolaire, maison de retraite... structures sur lesquelles les collectivités ont encore parfois la main) ou touristiques (sites d'hébergement collectifs présents sur le territoire) :

- en sensibilisant les acteurs quant aux potentialités (ouverture aux territoires de proximité),
- jouant sur la demande publique : travailler sur les critères de marchés publics quand cela est possible,
- et surtout, en structurant la filière (outil de première transformation, réseau, commercialisation..).

Le territoire ne compte pas suffisamment de producteurs pour assurer un approvisionnement local aussi il semble nécessaire d'envisager la notion de circuits-courts à l'échelle interterritoriale ou départementale en jouant les complémentarités aussi bien dans l'offre (producteurs) que dans la demande (restaurations collectives). Aujourd'hui, un projet se dessine sur l'agglomération de Blois impliquant également le Pays des Châteaux voisin et au-delà pour les productions, demain d'autres démarches seront sans doute engagées autour des agglomérations voisines (Orléans, Vierzon...); les potentialités de la Grande Sologne en offre et en demande doivent être inscrites dans ces réflexions pour en assurer la faisabilité.

La forêt et sa gestion sont concernées par un ensemble d'enjeux sociaux, environnementaux et économiques. La gestion des parcelles forestière croise des enjeux de rentabilité économique, de **préservation de l'identité du territoire**, de **préservation et valorisation de la biodiversité** (équilibre faune/flore), **des paysages**, en particulier sur un territoire entièrement couvert par Natura 2000. Et la forêt est également le lieu d'activités récréatives et économiques où se pratiquent la chasse, la sylviculture, les activités touristiques, la promenade... L'enjeu central concerne donc **la gestion durable de la forêt qui permette d'intégrer les enjeux environnementaux, les enjeux de valorisation économique, touristique et de loisirs par les différents usagers et dans le respect de la propriété privée.**

Le territoire a déjà élaboré une stratégie pour répondre à ces enjeux : la charte forestière de territoire (CFT). L'enjeu est donc de poursuivre (certains objectifs sont déjà réalisés) **la mise en œuvre de cette charte forestière** par l'identification des moyens à mobiliser, des leviers à actionner et des actions à mener à différents échelles.

Pour répondre aux objectifs de **structuration des filières bois énergie et bois construction** portés par la CFT, la marge de progression actuelle se situe dans l'augmentation de la production bois d'une part (offre) et la stimulation de la demande locale. La filière locale doit également trouver sa place dans les circuits départementaux et régionaux pour plus de cohérence et surtout de gage de réussite (masse critique).

Les travaux en ateliers ont particulièrement insisté sur les conditions de structuration de la filière bois :

- Augmenter la demande locale par l'accroissement de l'utilisation de l'énergie bois (notamment par les collectivités) : comment favoriser les circuits courts élaboration d'un guide (prescription pour cahier des charges à l'attention des collectivités) par le CAUE en perspective.
- Augmenter la demande locale en bois construction par l'accroissement de la demande en éco-construction
- Faciliter la gestion/production du bois : améliorer la capacité à transporter le bois hors des parcelles, favoriser l'exploitation et la gestion permettant un mixte équilibré entre les activités cynégétique et sylvicole
- Dynamiser la commercialisation du bois
- **Définir les différentes échelles d'action pertinentes (région, département, pays..), le rôle des acteurs (qui fait quoi ?), et partager des objectifs communs entre acteurs.** Actuellement un certain nombre de démarches /outils existent à différentes échelles : Arbocentre, réflexion sur la filière bois au niveau du Conseil régional et maintenant des relais départementaux de la mission Bois énergie 41, etc... Il convient donc d'identifier les pertinences de chaque niveau et les articulations à trouver.
- Identifier les leviers (aux différentes échelles) pour dynamiser la filière d'éco-construction (mise en marche du territoire pour proposer une offre attractive : scierie, artisans formés...), pôle éco-construction de la Maison de l'emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay : étude GPEC sur cette filière bois à l'échelle du département. (Développement endogène, quelles perspectives d'emplois locaux et formations) par la Chambre des Métiers et Arbocentre et la Maison de l'emploi de Blois.

La difficulté sur le territoire réside dans le fait que la majeure partie de la forêt est privée, avec des usages très variés qui sont parfois exclusifs (chasse) et qu'il est donc plus complexe de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de ces enjeux de filière. Il convient donc de mobiliser les moyens existants ou d'en apporter de nouveau pour améliorer la coordination et la mobilisation de tous les acteurs.

Par ailleurs, le rôle majeur des collectivités dans la stimulation des filières a été réaffirmé (augmentation de la demande locale en bois énergie et bois construction : par l'augmentation du nombre de chaudières bois alimentant des équipements et/ou des réseaux de chaleur ou construction bois ou par l'incitation des autres acteurs, par une meilleure maîtrise des leviers de la commande publique (peu adaptée aux circuits courts). Mais là aussi, la nécessité d'une masse critique ou de mobilisation d'acteurs implique que l'échelle Pays n'est pas toujours le niveau le plus adapté à la mise en œuvre d'actions.

Point sur les démarches engagées :

- ❖ Une **étude stratégique régionale sur la Filière Forêt Bois** a permis d'identifier les actions à mener à l'échelle régionale et de clarifier le rôle des différentes échelles d'intervention. Le programme d'actions s'articule autour de 4 axes :
 - *Axe 1: Améliorer l'efficacité des moyens d'animation*
 - *Axe 2: Bâtir une politique forestière fondée sur le renouvellement de la ressource, la mobilisation du bois et la complémentarité des usages*
 - *Axe3: Favoriser l'émergence d'une demande en bois local et rapprocher l'offre de la demande*
 - *Axe 4: Renforcer la cohérence territoriale des projets et usages du bois énergie*

- ❖ Suite à la réalisation de cette étude stratégique régionale sur la filière forêt-bois, la Région Centre (et notamment Arbocentre) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ont décidé de revoir l'organisation des moyens de développement de la filière bois énergie. Afin de promouvoir et développer l'utilisation du bois comme source d'énergie, ils souhaitent **confier l'animation et la promotion des filières bois énergie départementales à des structures « relais »** : Bois énergie 41 en ce qui concerne le Loir-et-Cher. Avec pour objectif :
 - *AXE 1 : Réunir les acteurs de la filière bois-énergie Loir-et-Cherienne et mettre en place un comité de pilotage départemental.*
 - *AXE 2 : Etablir des coopérations entre les différents territoires du département mais également via Arbocentre avec d'autres départements ou régions.*
 - *AXE 3 : Promouvoir le bois énergie comme combustible local et renouvelable mais également comme outil de dynamisation de la filière forêt bois (et en particulier en matière de sylviculture)*
 - *AXE 4 : Initier (Etude prospective, Information, Communication,...) et accompagner (Analyse d'opportunité, Conseil, Suivi,...) les projets de chaufferies automatiques au bois auprès de divers maîtres d'ouvrages potentiels (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs, établissements de santé et de tourisme).*
 - *AXE 5 : Aboutir à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement en combustible bois adapté au chauffage automatique (circuits courts) Elle vise ainsi prioritairement le développement d'installations de chauffage automatique utilisant du combustible plaquettes ou bois déchiqueté issu des ressources boisées départementales. Dans un champ plus large, des réflexions pour une valorisation locale et intégrée de produits connexes pourront être lancées si des professionnels de l'aval de la filière souhaitent participer à la construction de la filière départementale.*

- ❖ En parallèle de ce rendu d'étude régionale et à la suite d'une coopération LEADER+ puis du PER (Pôle d'Excellence Rural), le Pays travaille en inter Pays sur le Loir-et-Cher sur la filière bois énergie. Une des perspectives pourrait être la mise en place d'un projet ID en Campagne dont les objectifs seraient :
 - *développer une filière d'approvisionnement local assurant :*
 - *un bon fonctionnement des chaufferies en cours et à venir, et initiatrice de nouveaux projets,*
 - *une confortation des structures existantes voire une autonomie « départementale » à la SCIC aujourd'hui dépendante de l'Orne,*
 - *valoriser et conforter les métiers liés à cette filière (emplois non délocalisables) pour un développement endogène du territoire (Agenda 21 du Pays),*

- *valoriser le potentiel forestier et sa gestion, garants de la biodiversité des milieux patrimoniaux (site Natura 2000 « Habitats »),*
- *valoriser la biomasse auprès des propriétaires forestiers, leur proposer une offre « clé en main »,*
- *valoriser les produits connexes et déchets de scieries du territoire (1ère et 2ème transformations),*
- *organiser la gestion du produit combustible à travers les structures existantes (entreprises + champs ESS).*

2- La stratégie retenue par le territoire

Pour répondre à ces enjeux la stratégie de territoire met en avant 1 objectif stratégique décliné autour de 6 objectifs opérationnels :

«Garantir une valeur économique aux activités traditionnelles gestionnaire de l'espace (sylviculture, agriculture, chasse, pisciculture...), pour assurer leur pérennité et mieux préserver la valeur patrimoniale de la Sologne»

- ❖ Favoriser un entretien durable des espaces agricoles, piscicoles et forestiers par l'ensemble des utilisateurs
- ❖ Accompagner le développement d'une filière chasse durable
- ❖ Définir le positionnement politique du territoire vis-à-vis des différents acteurs gestionnaires (et inversement) : de l'agriculture, de la pisciculture, de la sylviculture et de la chasse
- ❖ Favoriser le développement des circuits-courts (agroalimentaires, gibiers, bois...),
- ❖ Faire de la gestion / valorisation de la forêt une des filières prioritaires de développement économique (rappel des axes de la CFP)
 1. AXE 1 : Valoriser et mobiliser la ressource bois des forêts du Pays de Grande Sologne.
 - i. Favoriser la structuration de la filière bois énergie (de l'offre à la demande)
 - ii. Valoriser le bois construction
 2. AXE 2 : Développer une gestion forestière et cynégétique intégrée de l'espace forestier Solognot
 3. AXE 3 : Assurer la protection et le maintien des milieux naturels Solognots
 4. AXE 4 : Valoriser le potentiel forestier dans l'offre touristique.
 5. AXE 5 : Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière de Territoire
- ❖ Poser la gestion transversale de la forêt comme un objectif de « moyen » que se fixe le territoire

3- Les actions proposées pour décliner la stratégie sur le territoire

Stratégie	Préconisation d'actions à mener sur le territoire	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Favoriser un entretien durable des espaces agricoles et forestiers par l'ensemble des utilisateurs ❖ Accompagner le développement d'une filière chasse durable ❖ Définir le positionnement politique du territoire vis-à-vis des différents acteurs gestionnaires et inversement : de l'agriculture, de la pisciculture, de la sylviculture et de la chasse ❖ Favoriser le développement des circuits-courts 	<p>Actions à l'échelle du territoire Pays ou au-delà</p> <p>➤ Action : définir et trouver des pistes de revalorisation économique de ces activités » <i>Sans valorisation économique, pas d'implication des propriétaires et gestionnaires : le seul argument « préservation du patrimoine » ne suffisant pas. Quelques pistes d'actions ci-dessous.</i></p> <p>➤ Action : Valoriser les produits agricoles ou cynégétiques locaux <i>Accompagner- la valorisation des produits cynégétiques valorisant l'identité solognote du territoire :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une filière gibier : 2. Découverte nature-chasse : activités pédagogiques, produits (chasse photographique..)... <p>➤ Action : Accompagner les propriétaires pour favoriser un entretien durable mixant des espaces agricoles, piscicoles et forestiers <i>Valoriser la gestion durable des espaces (gestion cynégétique durable, maintien des milieux ouverts, préservation de la biodiversité...).</i> <i>Formations sur les pratiques de chasse durable et l'entretien (par exemple la mise à sec des étangs tous les 4 ans) : compétences FDC, CRPF et d'autres...</i> <i>Cf. actions du volet forêt</i></p> <p>➤ Action : Poursuivre les démarches réflexions sur la problématique d'engrillagement <i>Nouvelle étude (3 ans), à l'échelle de la Sologne par l'ISRETA (ex CEMAGREF) sur cette problématique et les grands animaux (dont le cerf), à relier avec l'étude régionale sur</i></p>	<p>Actions à l'échelle intra territoriale</p> <p>➤ Action : Valoriser des actions locales portées par des GIC, GIASC... la Maison du cerf... <i>Autour de la valorisation des activités cynégétiques, de la sensibilisation à la forêt, le développement de produits touristiques...</i></p> <p>➤ Action : connaissance de la forêt par le grand public : sensibilisation et pédagogie sur la forêt <i>Ouverture de site, aménagements</i> <i>Outils de sensibilisation de type « la forêt m'a dit »...</i> <i>Etc..</i></p> <p>➤ développer les mises en réseaux transversaux d'acteurs ... à relier au tourisme (accueil...).</p> <p>➤ Développer les projets : vente à la ferme...</p>

la Sologne de Trame verte et Bleue.

A rattacher à « planification » : quel moyen pour « maîtriser » : le SCOT ?

↳ **Action** : Renouveler l'étude sur l'impact économique de la chasse (échelle Sologne)

Pour identifier le poids et les retombées de la chasse sur le territoire, les perspectives d'évolution pour renforcer les potentiels de développement du territoire en lien avec la Chasse

↳ **Action** : Étudier le positionnement de l'agriculture en Sologne

Aborder collectivement et politiquement une question qui n'a pour le moment pas été tranchée : Quel devenir et repositionnement pour l'agriculture (entretien du paysage ? emploi ? production en Sologne ? en partant notamment du projet agricole départemental 2012.

↳ sous-**Action** : Réaliser une nouvelle étude sur la pisciculture à l'échelle de la région Centre a minima

Pour avoir un meilleur regard sur la situation, les différents acteurs, et les possibilités de développement ou d'adaptation ou de transformation de cette filière

↳ **Action** : Favoriser l'entretien des étangs (intérêt patrimonial des étangs)

Cela peut passer par la chasse au gibier d'eau (déjà le cas, c'est d'ailleurs un handicap pour la pisciculture / dates non compatibles), la mise en culture de certains étangs, contrat Natura 2000... Zoom sur préservation des milieux ouverts (agricoles + piscicoles) :

↳ **Action** : Développer les circuits courts dans la restauration collective

Acteurs publics : Poursuivre les actions de formation aux marchés publics permettant l'utilisation de produits issus de circuits-courts, les formations auprès des agents de cantines, gestionnaires... autres restaurations collectives (maisons de retraites, grands hébergeurs...) ?

Tout consommateur : sensibiliser aux productions locales.

	<p><i>Producteurs : Faiblesse en productions locales, donc inscription dans un cadre plus vaste : Mettre en place une plateforme départementale a minima pour la centralisation ou la gestion des produits agricoles, qui pourrait servir de relais pour une distribution locale des produits</i></p> <p>➤ Action : Inciter les restaurateurs locaux à utiliser les produits locaux dont ceux de la pêche locale</p> <p><i>à rattacher à l'action « circuit-court » ou tourisme (gastronomie : produits chasse, pêche, agricoles...). Le caviar de Sologne est proposé par certains restaurateurs solognots.</i></p>	
--	---	--

Stratégie	Préconisation d'actions à mener sur le territoire	
<p>❖ Faire de la gestion / valorisation de la forêt une des filières prioritaires de développement économique (rappel des axes de la CFP)</p> <p>❖ Poser la gestion transversale de la forêt comme un objectif de « moyen » que se fixe le territoire</p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle du territoire Pays ou au-delà</p> <p>AXE 1 : structuration filière bois énergie/ bois d'œuvre</p> <p>➤ Action : Stimuler l'offre en bois énergie en mobilisant les propriétaires</p> <p><i>Renforcer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation pour mobiliser les propriétaires forestiers (l'offre) - la diffusion d'information/compétences (formations, visites..) pour des réseaux de chaleur... (la demande). <p>PER (Pôle d'Excellence Rurale) forêt</p> <p>➤ Action : Créer des plateformes de collecte et de distribution du bois énergie</p> <p><i>SCIC, CUMA, entreprises.. propriétaires forestiers</i></p> <p>AXE 1, 2 et 3 : gestion durable</p> <p>➤ Action : Accompagner les propriétaires et les chasseurs pour favoriser un entretien durable des espaces agricoles et forestiers (volet précédent de l'A21)</p> <p><i>Valoriser la gestion durable des espaces (gestion cynégétique durable, maintien des milieux ouverts, préservation de la biodiversité...). : gestion durable des forêts (biodiversité..), PSG/Natura 2000 (CRPF)</i></p> <p><i>La mobilisation des propriétaires doit s'appuyer sur des éléments de motivation comme par</i></p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle intra territoriale</p> <p>AXE 1 : structuration filière bois énergie/ bois construction</p> <p>➤ Action : stimuler la demande locale en bois énergie</p> <p><i>Favoriser les audits énergétiques, les pré-études de faisabilité, la construction de chaudières à bois et de réseaux de chaleur (partenariat entre collectivités, entreprises, privés...)</i></p> <p>➤ Action : Définir sur certaines communes une démarche plus en amont avec l'ABF pour permettre l'émergence de projets comme les maisons en bois</p> <p><i>Volet planification (PLU..., implication de</i></p>

	<p><i>exemple la valorisation du bois en bois de chauffage et bois d'œuvre</i></p> <p>➤ Action : stimuler la demande locale en bois construction</p> <p><i>Utiliser le levier de la construction publique pour favoriser la construction bois (exemple d'opération pour les communes « mon prochain bâtiment public sera en bois »). Favoriser aussi l'usage du parquet ou autres matériaux provenant des scieries (bois rétifé).</i></p> <p><i>Favoriser l'utilisation du bois pour la construction de logements : opérations portées par des opérateurs privés ou HLM (sensibilisation...).</i></p> <p><i>Rappel : Opération une pièce en plus, Pôle écoconstruction sur l'arrondissement (MdE),</i></p> <p><i>Projet : Bois construction : définir un cahier des charges type valorisant le maximum de bois dans différents lots / construction (CAUE)</i></p> <p><i>Préservation et confortation des outils locaux (scieries...) : au minimum Démarche régionale pour la</i></p>	<p><i>l'ABF dans le concours « une pièce en plus » (nouvelles formes urbaines/densification des centre-bourgs).</i></p>
--	---	---

Énergie : Faire de l'énergie une priorité du territoire : améliorer le bilan énergétique du territoire et œuvrer à l'indépendance énergétique en valorisant la biomasse locale.

1- Éléments de diagnostic et enjeux

Points forts	Points faibles
Energie et bâtiments/logements <ul style="list-style-type: none">• Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été conduite il y a de nombreuses années et le territoire réfléchit à la possibilité d'en conduire une nouvelle, orientée sur l'efficacité énergétique• Les diagnostics thermiques des bâtiments publics, le projet Leader sur l'éco-innovation mené par le Pays et l'assistance technique du CAUE sur l'éco-construction représentent des solutions intéressantes.• Une connaissance des dépenses énergétique (données compilées de différents acteurs)• Des procédures régionales pour le 3G : PCT sur bâtiments publics (1 réalisé sur le siège du Pays) + audit communautaire Communauté de Communes Sologne des étangs pour l'ensemble des bâtiments publics. ...• Une OPAH déjà réalisée mais ancienne.• 52% des élus ont mené des actions pour la performance énergétique des bâtiments publics• 81% des élus ont mis en place des actions et ont des projets visant à une réduction ou une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques sur les bâtiments et l'éclairage publique• Formations du Pays (CNFPT) : bois énergie, DPE, éclairage public, réhabilitation et construction BBC...	Energie et bâtiments/logements <ul style="list-style-type: none">• Absence de diagnostic et plan d'actions global sur l'énergie au niveau du territoire• Des actions à renforcer : La moitié des élus déclare avoir mené des actions pour améliorer la performance énergétique des logements. 28% des élus ont mis en place des actions relatives à la dépense énergétique dans l'utilisation des matériels utilisés par le personnel communal• Aucune permanence de l'ADIL EIE sur le Pays à l'époque du diagnostic. En cours

Les enjeux de territoire

De manière globale l'enjeu pour le territoire est l'amélioration de son bilan énergétique lié à :

- **la réduction de la consommation énergétique du territoire et en particulier celle liée à la consommation des bâtiments publics et des logements.** Cet enjeu étant lié avec celui de la précarité énergétique : augmenter la performance énergétique des logements permettant de réduire le poste de dépense des ménages lié au chauffage
- **Le renforcement de la production et de l'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire** (cf. chapitre précédent sur la structuration de la filière bois énergie en particulier)
- **Le développement et l'augmentation de l'utilisation des bio-matériaux locaux et la promotion de l'éco-construction** dans un souci économique (filiale locale) mais également énergétique en réduisant l'énergie « grise » et l'empreinte carbone globale des constructions

2- La stratégie retenue par le territoire

Pour répondre à ces enjeux la stratégie de territoire met en avant 1 objectif stratégique décliné autour de 3 objectifs opérationnels :

«Faire de l'énergie une priorité du territoire : améliorer le bilan énergétique du territoire et Œuvrer à l'indépendance énergétique en valorisant la biomasse locale»

- ❖ Réduire la consommation énergétique
 - a. Mieux connaître les dépenses énergétiques pour cibler les actions d'amélioration
 - b. Consommation des bâtiments publics
 - c. Privés/logement/précarité
 - d. Réduction des transports
- ❖ Augmenter la production et l'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire
 - a. Energie bois. Cf. Charte forestière : favoriser l'utilisation de l'énergie bois, augmenter la production de bois énergie
 - b. Méthanisation
 - c. Autres ? (petit éolien, géothermie)
- ❖ Augmenter l'utilisation de bio-matériaux locaux
 - a. favoriser l'utilisation du bois local dans les travaux / formations des artisans
 - b. Chanvre...(SCOP)

3- Les actions proposées pour décliner la stratégie sur le territoire

Stratégie	Préconisation d'actions à mener sur le territoire	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réduire la consommation énergétique ❖ Augmenter la production et l'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire ❖ Augmenter l'utilisation de bio-matériaux locaux 	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle du territoire Pays ou au-delà</p> <p>➤ Action : Développer les formations à la construction écologique <i>Formations à la construction écologique pour les artisans locaux, via les syndicats du bâtiment par exemple. Pôle éco de la MDE.</i></p> <p>➤ Action : Favoriser la réhabilitation des logements privés <u>En informant et mobilisant :</u> <i>-Travailler en lien avec les bailleurs, créer des chantiers pilote, visites de sites pour créer l'émulation Informer la population et faciliter les démarches de rénovation des logements, utiliser les démarches comme « une pièce en plus ».</i> <i>- action prévue sur la précarité énergétique entre le Pays et l'ADIL (sensibilisation),</i> <u>En aidant à la structuration de l'offre en rénovation durable.</u> <i>Favoriser la création de groupements d'entreprises qui puissent réaliser les travaux complexes (une pièce entière), un pôle éco-réhabilitation,</i> <u>En favorisant les travaux de diagnostic et de réhabilitation :</u> <i>OPAH, conventions EIE, favoriser les bilans énergétiques</i></p> <p>➤ Action : Favoriser les constructions/réhabilitations visant l'exemplarité énergétique dans les bâtiments publics <i>Formations/sensibilisation des élus et techniciens ;</i> <i>Rédaction d'un guide (cahier des charges, bonnes pratiques..) : CAUE, maître d'œuvre.. En lien avec le dernier volet « assistance, mutualisation... » : ingénierie.</i> <i>Lien avec la formation des artisans</i></p> <p>➤ Action : Approfondissement du programme d'actions énergie pour définir les autres actions énergétiques : bio-produits ? Transport ? etc.. <i>Elaborer un PCET ou une stratégie énergétique</i></p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle intra territoriale</p> <p>➤ Action : Favoriser les constructions/réhabilitations visant l'exemplarité énergétique dans les bâtiments publics <i>Exigence de l'éco-construction pour les bâtiments, favoriser la réhabilitation énergétique et les études « éco-bilan » pour les chantiers importants</i></p> <p>Rappel des actions sur la mobilisation du bois construction et bois énergie local :</p> <p>➤ Action : Favoriser les projets de construction/réhabilitation utilisant le bois construction</p> <p>➤ Action : Favoriser les projets de construction/réhabilitation utilisant les énergies renouvelables et en particulier le bois</p> <p>➤ Action : sensibiliser les habitants et les acteurs aux enjeux énergétiques <i>Conventions EIE/ CC par exemple</i> <i>En lien avec le dernier volet « assistance, mutualisation... » : ingénierie</i></p>

Biodiversité, paysages et eau : Préserver, valoriser, partager l'héritage naturel de la Grande Sologne : sa biodiversité, ses paysages et ses ressources en eau

1- Eléments de diagnostic et enjeux

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Une richesse exceptionnelle en termes de faune, flore et milieux • La Sologne constitue la plus grande zone terrestre Natura 2000 de France pour la directive Habitats et le Pays présente également un site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux. • Le territoire possède des zones humides d'envergure internationale (2^{ème} position au niveau national, après la Dombes et ex-aequo avec la Brenne), • Le Pays est acteur dans la gestion et la valorisation de son patrimoine : présidence du CoPil Natura 2000, un programme européen LEADER+ dédié, réalisation d'une mallette pédagogique, des concertations locales (lutte contre les espèces invasives, médiation territoriale face à l'engrillagement, DocOb Natura 2000 Oiseaux...)... • Etude trame verte et bleue portée, à l'échelle de la Sologne par le Conseil régional. • Une mallette pédagogique, portée par le Pays, sur la biodiversité actuellement en cours et sera livrée fin 2012. Les cibles sont les enfants, les familles (donc grand public). Une validation par l'Education Nationale est conduite. Le projet a rassemblé largement les acteurs concernés par la thématique du territoire. • Présence d'acteurs et de réseaux importants intervenant sur les questions environnementales (propriétaires, CDPNE, GRAINE, SNE, Fédérations pêcheurs, chasseurs...) administrations (incidences Natura 2000...) • Une richesse paysagère associant paysages de forêt (70% du territoire), d'étangs sur un relief très peu marqué, un patrimoine bâti présentant une architecture coquette avec une prédominance de la brique. Un entretien des paysages et une identité permis par la chasse, l'exploitation forestière, l'agriculture, la pisciculture • Un atlas des paysages réalisé (Loir-et-Cher), ainsi qu'un carnet de paysages et un guide des villages 	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture du paysage naturel suite à la déprise agricole et piscicole (enfrichement : voir volet précédent « activités traditionnelles »). • Une prolifération d'espèces « indésirables » (cormorans, silures, jussie, etc.) et grand gibier (prédation du sanglier), • Problématique des clôtures et de la fragmentation du territoire, mais une nouvelle étude est en cours à l'échelle de la Sologne, • Peu d'espaces ouverts au public et peu de communication sur ces sites. Une accessibilité à la forêt limitée pour le grand public en raison de sa dominante privée. Un réseau hydrographique important mais peu d'accès au public et aux touristes (privés à 98%) • Une méconnaissance de la biodiversité et du monde rural par l'opinion publique qui peut parfois amener à des « pénétrations » et dégradations involontaires • Des menaces en termes de diminution de la richesse de biodiversité liées aux modes ou surtout l'absence de gestion de certaines parcelles • Un risque de bloquer le développement économique en l'opposant à la préservation • Une gestion de l'eau (quantitative et qualitative) insuffisamment intégrée dans les pratiques d'urbanisme

- Une typicité des paysages naturels comme culturels (villages de briques, architecture, petits édifices,...) : valeur économique (tourisme), de cadre de vie (qualité),
- Réseau hydrographique important et préservé (rivières, canal, étangs)
- Des usages économiques, alimentaires et récréatifs de ce réseau hydrographique
- Existence de 2 syndicats de rivières couvrant l'ensemble du Pays (et débordant le cadre départemental) avec un contrat de bassin (conventions avec les communes/gestion espaces publics...) pour l'un et un SDAGE (en construction) pour l'autre.

- Une qualité paysagère pas assez mise en évidence dans l'attractivité du territoire (en lien avec l'offre de services, proximité des agglos...) et l'accueil de nouvelles populations.

Les enjeux de territoire

L'enjeu global pour la Sologne concerne **la préservation et la valorisation de ses ressources naturelles : ses paysages, sa biodiversité et ses milieux, ses ressources en eau**... Cet enjeu concerne autant les ressources remarquables qu'ordinaires. En termes d'échelle, c'est bien l'entité Sologne qui est concernée et pas uniquement les limites administratives du Pays, le site Natura 2000 étant interdépartemental, l'ensemble des acteurs solognots est donc concerné. Le Pays de Grande Sologne représente 25 communes sur les 125 que compte la Sologne, 120.000 ha sur les 340.000 ha du site Natura 2000 et s'est largement impliqué dans le volet « patrimoine naturel », avec des moyens très limités. De nouvelles échelles, pour des moyens nouveaux et peut être différents, seront donc à définir.

En ce qui concerne la **préservation**, le premier enjeu concerne **l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel** par le grand public d'une part mais également par les acteurs locaux pour être en capacité d'identifier les bons leviers de préservation. Sur ce second point les actions d'inventaire et de concertation (DocOb Natura 2000, Trame verte et Bleue...) sont les actions préalables permettant une meilleure connaissance du patrimoine. L'enjeu de connaissance est lié à celui de la **sensibilisation des collectivités et propriétaires de milieux naturels** à l'intérêt de mieux appréhender la valeur écologique d'un milieu (habitat, espèce...) le préserver. La sensibilisation doit permettre de leur apporter les clefs et leviers d'actions (actions spécifiques : traduction et valorisation de la trame verte et bleue, contrats et charte Natura 2000, mesures agro-environnementales... mais également intégration des enjeux de préservation dans les politiques publiques : urbanisme, aménagements... compte tenu d'une réglementation en évolution permanente (sur apposition de lois, textes ou directives-cadres...eau/incidences Natura 2000....) parfois difficile à appréhender.

Mais l'approche préservation doit être intimement liée à la réflexion sur la **valorisation** des atouts naturels et paysagers de la Sologne. Un enjeu de sensibilisation doit conduire à ne pas opposer développement économique et gestion durable / préservation. Cette valorisation se traduit :

- en enjeux sociaux : permettre un accès physique et une connaissance de cette richesse pour tous sur les sites publics (développer des itinéraires thématiques (pédestres, pédagogiques, vélo) et mieux communiquer sur les sites ouverts au public, pour une politique d'accueil de nouvelles populations et des touristes), pour que les bénéficiaires de cette connaissance patrimoniale deviennent les meilleurs ambassadeurs pour une gestion durable.
- en enjeux économiques : dynamiser le développement touristique reposant sur ces richesses, augmenter la valorisation économique (bois notamment).

Un enjeu de gouvernance concerne **l'amélioration du pilotage, de l'évaluation et de l'articulation entre les actions de préservation, valorisation des ressources naturelles et la réglementation** (Natura 2000, LEADER, directive eau, PER...) en améliorer les échanges entre acteurs souscripteurs et concernés, en améliorant les coopérations: rôle

de l'Etat (lisibilité des politiques, cohérence entre les politiques et leur application départementalisée ...). Cette cohérence est nécessaire pour éviter que des actions poursuivant un enjeu ne se réalisent au détriment d'un autre enjeu, un exemple relevé en atelier porte sur le fait que des actions répondant aux enjeux de rétablissement de la continuité des cours d'eau risquent de porter préjudice à des enjeux de préservation du patrimoine (pérennité des moulins et d'une gestion durable des étangs par exemple).

Comme vu plus haut, cet enjeu de gouvernance n'est pertinent qu'à une échelle cohérente de gestion et de mise en œuvre de politiques publiques. L'expérience qui sera développée dans le cadre de la trame verte et bleue et de l'étude sur l'engrillagement à l'échelle interdépartementale permettra sans doute d'initier une mutualisation nécessaire de moyens à l'échelle de la **Sologne**.

2- La stratégie retenue par le territoire

Pour répondre à ces enjeux la stratégie de territoire met en avant 1 objectif stratégique décliné autour de 3 objectifs opérationnels :

«Préserver et valoriser les ressources naturelles de Sologne : ses paysages, sa biodiversité et ses milieux, ses ressources en eau...»

- ❖ **Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles (biodiversité...) et culturelles (paysages, architecture...) (liens avec autres objectifs)**
- ❖ **Mieux connaître le patrimoine et faciliter cette connaissance et les interprétations (auprès des propriétaires, gestionnaires, collectivités, des habitants (jeune public...) et des touristes)**
- ❖ **Faciliter le pilotage des différentes démarches liées à l'environnement sans les déconnectées des autres ambitions du territoire (économie, tourisme, cadre de vie...)**

3- Les actions proposées pour décliner la stratégie sur le territoire

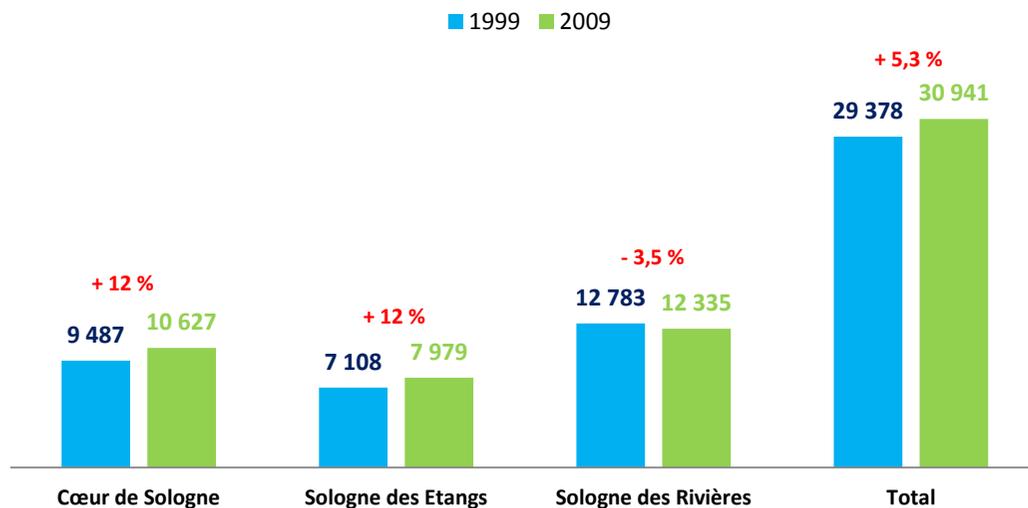
Stratégie	Préconisation d'actions à mener sur le territoire	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles (biodiversité...) et culturelles (paysages, architecture...) (liens avec autres objectifs) ❖ Mieux connaître le patrimoine et faciliter cette connaissance et les interprétations (auprès des propriétaires, gestionnaires, collectivités, des habitants (jeune public...) et des touristes) ❖ Faciliter le pilotage des différentes démarches liées à l'environnement sans les déconnectées des autres ambitions du territoire (économie, tourisme, cadre de vie...) 	<p>Actions multipartenariales d'échelon Pays ou au-delà</p> <p>➤ Action : Maintenir le patrimoine naturel de la Sologne <i>Favoriser l'entretien des milieux ouverts (pâturages, étangs) et les valoriser économiquement. Travailler en lien avec la directive Natura 2000.</i></p> <p>➤ Action : Mallette pédagogique <i>Réfléchir à son élargissement géographique (pour une utilisation hors du Pays), à sa mise à jour et à sa promotion avec l'éducation nationale, les centres de loisirs, certains évènements...</i></p> <p>➤ Action : Favoriser l'amélioration des pratiques en matière de gestion des espaces publics et de préservation des ressources et de la biodiversité, les actions de sensibilisation <i>Poursuivre la formation des élus et des techniciens (Cf Les Moyens), diffuser des nouvelles pratiques ;</i></p> <p>➤ Action : Traduire localement le dispositif Trame Verte-Trame Bleue <i>Traduction opérationnelle par les collectivités et autres acteurs</i></p> <p>➤ Action : Actions pédagogiques sur la gestion de l'eau <i>Par exemple gestion de l'eau dans les pratiques d'urbanisme : Améliorer la prise en compte de la distribution, de la gestion et du retraitement de l'eau dans les projets d'urbanisme (par exemple : anticipation des problématique d'écoulement et prévention des inondations) Syndicats de Rivières / contrats de bassin, SAGE...</i></p> <p>➤ rappel Action « Favoriser l'entretien des étangs »</p>	<p>Actions à l'échelle intra territoriale</p> <p>➤ Action : Mettre en place des actions de sensibilisation de la population à la préservation de la biodiversité, de la ressource eau <i>Aménagement, ouverture de sites, communication... Incitation auprès des centres de loisirs / projet pédagogique</i></p>

Habitat / Services : Affirmer une politique de l'accueil et du « bien vivre » tout en ciblant le niveau de service « soutenable » pour les collectivités

1- Éléments de diagnostic et enjeux

Le territoire a gagné de la population mais avec des situations très diversifiées selon les communautés de communes.

Evolution de la population du Pays de Grande Sologne entre 1999 et 2009



Evolution de la population par territoire depuis 1990

Territoire	Population			Evolution en %		Taux de variation annuel en %	
	1990	1999	2007	90-99	99-07	90-99	99-07*
Cher-Sologne	11 370	11 785	12 279	3,5	4,1	0,38	0,51
Cœur de Sologne	9 242	9 487	10 575	2,7	11,4	0,29	1,36
Romorantinois et Monestois	26 911	27 772	27 432	3,2	-1,2	0,35	-0,15
Sologne des Etangs	6 835	7 108	7 730	4,0	8,9	0,44	1,07
Sologne des Rivières	12 929	12 783	12 416	-1,1	-2,9	-0,13	-0,36
Val de Cher - Saint-Aignan	12 883	12 973	13 237	0,7	2,0	0,08	0,25
Arrondissement de Romorantin	84 703	86 448	88 714	2,1	2,6	0,23	0,32
Loir-et-Cher	305 937	314 968	326 291	3,0	3,6	0,32	0,44

D'après source : INSEE - RGP Exploitations principales. * calculé sur la population statistique 1999

Points forts	Points faibles
Démographie, offre de base et accessibilité/cadre de vie	
<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité résidentielle du territoire (jeunes ménages et populations plus âgées) + nombreuses résidences secondaires. • Une proximité avec des pôles urbains, le territoire ne souffre globalement pas de déficit de services à la personne • Une étude sur les services à la population a été menée • Présence du haut-débit (partiel), avec des points d'accès publics • Une offre de services (formation, emploi..) assez diversifiée et polyvalente pour les personnes handicapées + bon réseau d'accueil • Un bon maillage de structures d'accueil pour les personnes âgées et les enfants (dont présence de 1 RAM) sur une partie du territoire (petite enfance, adolescence). • Une couverture intéressante en termes de services vers les personnes âgées (portage de repas, téléalarme, aide à domicile...) • Un cadre de vie de grande qualité par des « services » offre de loisirs (équipements, associations) sportifs, culturels, de loisirs qui se sont bien développés • L'image de la Sologne : un environnement de qualité et préservé (paysages ?) • Des réseaux nord-sud bien desservis • effort des communes dans l'amélioration du cadre de vie : centres-bourgs (« cœur de village », enfouissement des réseaux), espaces verts (formation, équipements, biodiversité)... 	<ul style="list-style-type: none"> • Départ des jeunes du territoire (formations, emplois,..) • Une tendance actuelle de retour de certains ménages vers Orléans à cause du coût des transports • Des capacités de mobilité insuffisantes (axes est-Ouest difficiles, transports collectifs, coût du transport), • L'étude sur les services à la personne à prolonger /approfondir pour certains objectifs (santé...). • Une Information sur les services à améliorer (des services sectoriels sous utilisés sur certaines parties du pays et insuffisants sur d'autres : exemple « petite enfance, jeunesse) • Aujourd'hui 70% des élus déclarent ne pas mener d'actions spécifiques d'accueil des nouveaux habitants • Il existe encore des besoins non couverts en services liés à la petite enfance (capacité et diversité d'accueil insuffisantes) • Un problème de cohérence entre lieu de garde et migration domicile-travail • Absence de coordination gérontologique (CLIC) • La moitié des élus observe une progression de la paupérisation et des situations d'exclusion • Un cadre de vie qui peut également poser des difficultés à certaines populations (coût du transport, accès aux services...): éloignement lycées, administrations, réseaux transports est-ouest difficile • Très faible implication des habitants dans la gestion du cadre de vie : espaces verts publics, jardins partagés...
Mixité / Solidarité / Lien intergénérationnel	
<ul style="list-style-type: none"> • Un Pays plutôt « riche » (revenu moyen par foyer fiscal assez élevé) 	<ul style="list-style-type: none"> • mais des écarts importants (environ 10% de familles monoparentales, plus de 1100 allocataires CAF à bas revenus, près de 500 bénéficiaires du RSA, près de la moitié des foyers non imposables...) • Un déficit de prise en compte des liens intergénérationnels. Le niveau de solidarité est estimé insuffisant voire très insuffisant pour 57 % des élus

Transports

- Une desserte de la frange Est du Pays par le TER, autoroute...
- Une politique tarifaire 2 € pour les transports en cars (CG),
- Des initiatives pour la mobilité de tous publics : mobilité 41 ... E&S Sologne (mobylettes...), covoiturage
- Un manque de réflexion sur le développement des transports à la demande (compétence CG + communautés) et des liaisons entre les Trains Express Régionaux et les réseaux de cars insuffisantes.
- Echec d'expériences de covoiturage
- Une augmentation de la distance parcourue pour accéder à l'emploi

Santé

- Des projets de maison de santé en réflexion, réseaux PAÏS...
- Maison de retraite médicalisées + accueil Alzheimer
- Le territoire manque de médecins généralistes (en forte baisse) et absence de spécialistes (pédiatrie...), comme l'ensemble des territoires ruraux de la Région Centre
- Un risque très fort d'accentuation lié à la pyramide des âges de professionnels de santé (90% des élus estiment que l'offre risque de diminuer)
- Des besoins de services de garde

Sports / Loisirs / Culture

- Une bonne vitalité du tissu associatif. Présence d'acteurs permettant vitalité culturelle (salles des fêtes très sollicitées, associations + réseau UCPS notamment)
- Une présence de sites sportifs majeurs (compétitions internationales) : la Fédération Française d'Equitation, ball-trap, karting.
- Des rénovations et créations de salles des fêtes et de salles multi-activités et le développement des maisons à thèmes. Ces dernières sont des lieux d'accueil et de valorisation auprès du public et des touristes des éléments patrimoniaux de la Sologne.
- Un bon maillage en lecture publique (points lecture dans la plupart des bourgs)
- Des cinémas fixes et mobiles
- Un très bon taux d'équipements sportifs
- Certains acteurs notent une baisse relative pour les activités culturelles solognotes.
- Pas assez de valorisation de la nature par les loisirs (mais problème d'accessibilité à la nature et en particulier à la forêt)
- Une insuffisance de lieux et d'activité pour les jeunes adolescents
- Des coûts de fonctionnement des équipements (maintenance et énergie) élevés
- Une accessibilité aux équipements inégale au sein du territoire
- Des équipements sportifs à bout de souffle (piscine Salbris) ou à améliorer (piscines non couvertes).
- Un déficit dans la communication sur l'offre et dans la coordination entre les acteurs

Education / Formation

- Un bon maillage d'écoles/collèges et RPI (mais absence lycées et autres centres de formation/donc mobilité nécessaire)
- Des CLSH mais peu sont ouverts sur l'ensemble de l'année (petites vacances...).
- Des établissements spécialisés pour le handicap
- Des CLSH mal répartis sur le territoire
- Absence de lycée
- Manque de formation au sein du territoire
- Existence de décrochages scolaires

Logements

- Une dynamique de construction sur les Communautés de Communes Cœur de Sologne et Sologne des Etangs (desserrement urbain),
- Avec la crise, davantage de logements sur le marché (vente et location).
- *Points forts sur les aspects énergétiques dans les logements (cf. chapitre énergie)*

- Un parc social peu développé selon les communes et un taux de vacances notable dans le parc existant (les communes du Pays n'étant pas soumises aux taux de logement social imposés par la Loi SRU)
- Une absence de PLH
- Une hausse des prix (foncier et immobilier)
- Absence d'une politique d'accueil à l'échelle du territoire, du Département.
- *Points faibles sur les aspects énergétiques dans les logements (cf. chapitre énergie)*

Les enjeux de territoire

L'enjeu social pour le territoire est le **maintien d'un dynamisme démographique en particulier ciblé sur les jeunes** en veillant à l'intégration d'enjeux qualitatifs :

- Prendre en main **l'accueil des nouvelles populations** et assurer leur bonne intégration: quelle politique d'accueil / quelle adaptation à la vie dans ce « territoire/ville », quels services pour demain ?
- **Eviter le risque de territoire dortoir.** Le desserrement des grandes agglomérations devra être géré à moyen terme afin de ne pas devenir un territoire dortoir / mais également capacité des jeunes ménages à rester sur le territoire (SCOT ?).
- **Valoriser la qualité du territoire et du cadre de vie comme facteur d'attractivité et le préserver**
- La **réflexion sur le « bouquet » de services minimum**, abordé dans le chapitre sur l'aménagement, devra alimenter cette politique démographique
- Définir les **responsabilités des collectivités en termes de services soutenables** (mutualisation..) et quelle **association de la population pour favoriser la solidarité** (logement, garde d'enfants, transports...). Comment apprendre à vivre ensemble dans les communes rurales et identifier / valoriser les apports réciproques potentiels pour répondre à des besoins de services. Comment renforcer et mettre en œuvre la solidarité entre les générations ? Améliorer le vivre ensemble

En matière de logement, les défis concerneront **l'adaptation de l'offre de logement aux enjeux démographiques** (vieillesse, attractivité pour les jeunes et les actifs) et **la réponse aux enjeux énergétiques** (cf. chapitre spécifique). Des actions spécifiques ont déjà été menées : étude sur les besoins d'hébergement des jeunes en formation notamment les apprentis (un site à Neung-sur-Beuvron réalisé depuis l'étude); « Habiter autrement »: densifier les centres-bourgs (« une pièce en + ») et nouveaux quartier (éco-quartier) : partenariat CAUE ; le projet Pays avec l'ADIL EIE en 2012 visant à améliorer la mobilisation des habitants

Sur l'enjeu énergétique, le défi majeur sera celui de l'identification des **leviers permettant aux collectivités et aux particuliers d'effectuer les travaux et investissements nécessaire à l'amélioration énergétique** de leurs bâtiments/logements. Le frein financier étant très présent aujourd'hui. Quels systèmes (travaux mutualisés pour baisser les coûts ?), quels outils à mobiliser ? L'opération « une pièce en + » étant un bon exemple de levier de mobilisation et le projet « éco-habitation » de la Maison de l'emploi devrait permettre une mise en cohérence de l'offre de professionnels en capacité de répondre à ces enjeux.

Pour favoriser la cohérence de la politique du logement sur le territoire et améliorer l'efficacité des actions menées il serait nécessaire d'identifier les démarches et outils à mener à l'échelle du Pays. Près de la moitié des élus estime par exemple que le Pays devrait se doter d'un PLH...

Comme évoqué plus haut l'enjeu sur les services sera la définition du « **bouquet** » **minimum permettant qualité de vie et attractivité tout en permettant une offre soutenable pour les collectivités**. Sur l'offre existante, les enjeux d'amélioration de l'information sur les services, de renforcement de la couverture TIC et intégration/appui des TIC au développement économique, culturel et social ont été soulignés. Les conclusions de l'étude services restent à prolonger sur certains objectifs thématiques : accueil nouvelles populations/équipements de demain, coordination entre équipements (mutualisation..), **une offre de santé** à la baisse (depuis l'étude), **consolider et développer l'offre de loisirs (culturelle et sportive)** comme une composante de l'offre touristique et facteur d'attractivité (politique d'accueil)

Le **développement de nouvelles formes et modalités de transport et déplacement** sera également un facteur déterminant dans la qualité de l'accès aux services.

Enfin, comme vu dans le chapitre économique sur le volet formation, l'enjeu concerne **l'amélioration de l'offre en fonction des besoins des entreprises locales**, la capacité des organismes à y répondre (via les appels d'offres) et la capacité des usagers à y accéder (mobilité). La majorité des formations étant localisée hors du Pays.

2- La stratégie retenue par le territoire

Pour répondre à ces enjeux la stratégie de territoire met en avant 1 objectif stratégique décliné autour de 3 objectifs opérationnels :

«Affirmer une politique de l'accueil et du «bien vivre » tout en ciblant le niveau de service « soutenable » pour les collectivités

- ❖ **Accueillir les nouvelles populations par une politique de l'habitat cohérente avec les objectifs démographiques**
- ❖ **Veiller à une intégration réussie des nouveaux arrivants**
- ❖ **Optimiser et adapter l'offre générale de services en définissant le « bouquet » minimum de service permettant qualité de vie et attractivité tout en permettant une offre soutenable pour les collectivités**
 - a. Santé : Maintenir l'accès pour tous à une offre de santé de proximité
 - b. Développer de nouvelles formes, modalités de transports pour accéder à ces services
 - c. Mieux répondre aux besoins de 4 publics prioritaires (personnes âgées, petite enfance, adolescence et personnes en situation d'exclusion et de précarité)
- ❖ **Conforter et développer l'offre éducative, sportive et culturelle pour mieux vivre le territoire et le rendre encore plus attractif**
 - 1. Améliorer la connaissance de l'offre et le valoriser
 - 2. Chercher la cohérence, l'optimisation, voire parfois la mutualisation
 - 3. Consolider l'offre (équipements, animations)
 - 4. Tisser des liens entre sport, culture et tourisme
- ❖ **Développer l'offre de formation (cf. économie)**

3- Les actions proposées pour décliner la stratégie sur le territoire

Stratégie	Préconisation d'actions à mener sur le territoire	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accueillir les nouvelles populations (jeunes et actifs) par une politique de l'habitat cohérente avec les objectifs démographiques ❖ Veiller à une intégration réussie des nouveaux arrivants ❖ Optimiser et adapter l'offre générale de services en définissant le « bouquet » minimum de service permettant qualité de vie et attractivité tout en permettant une offre soutenable pour les collectivités ❖ Conforter et développer l'offre éducative, sportive et culturelle pour mieux vivre le territoire et le rendre encore plus attractif 	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle du territoire Pays ou au-delà</p> <p>➤ Action : Se doter d'un PLH à l'échelle des communautés de communes ou du Pays <i>Intégrant notamment les enjeux énergétiques</i></p> <p>➤ Action : Réflexion sur l'offre minimum de services publics sur un territoire rural comme celui de la Sologne <i>Réflexion visant à identifier le rôle du public dans la participation à une offre de base de services publics Réflexion sur les mutualisations des moyens humains et matériels / compétences pour améliorer l'offre de service (enfance, personnes âgées, loisirs, services publics...) « Services soutenables » Harmonisation des compétences des Communautés de communes par exemple pour mutualisation, achats groupés prestations...</i></p> <p>➤ Action : Étude sur la pérennisation et le développement de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) <i>Prendre en compte les besoins de pérennisation et des pistes de développement de cette économie, avec des objectifs de création d'emplois, via la création d'un pôle ressource à l'échelle de l'arrondissement ou de l'inter Pays (MDE, exemple de la SCIC CUMA pour la filière bois, SCOP...).</i></p>	<p style="text-align: center;">Actions à l'échelle intra territoriale</p> <p>➤ Action : Mieux communiquer sur l'offre de services existante</p> <p>➤ Action : Actions favorisant une offre de transport accessible aux personnes en difficulté et publics empêchés (PA) <i>pour accéder aux services publics Mettre en place une plateforme de mobilité pour réunir en un lieu unique toutes les informations du territoire concernant les solutions de mobilité (action en cours au niveau du CG). Cette action doit être relayée localement (sites des collectivités et du Pays, acteurs sociaux...).</i> <i>Mieux accéder aux services = améliorer les transports + maintenir les services locaux ou développement de mutualisation et délocalisation permanences : ex. RSP itinérant + TIC/bornes visio.</i></p> <p>➤ Action : Favoriser la mise en place du dispositif PAIS sur les communautés de communes puis des actions améliorant la pérennité de l'offre médicale (maisons de santé notamment)</p> <p>➤ Action : Améliorer la prise en charge des</p>

Travailler avec la CRESS qui propose des diagnostics locaux. L'aide juridique et à la formation sont les missions d'appui aux associations les plus importantes à mettre en place

👉 **Action** : identifier des « services niches » non pourvus.

un écrivain public par exemple : Aide à la population pour la rédaction de CV, lettres de candidature... (mission du RSP ou pôle social par exemple...)

Repérer au niveau du Pays les manques : trouver des solutions à l'échelle infra.

👉 **Action** : Améliorer la connaissance et la visibilité de l'offre éducative, sportive et culturelle sur le territoire

Préciser certains points du schéma de services à cibler(adolescent, petite enfance ?)

adolescents

Adapter les locaux communaux pour l'accueil et les moyens de transport pour cette population spécifique. Mutualiser les moyens humains

👉 **Action** : Optimiser l'utilisation des TIC

Pour limiter les déplacements et pour faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises sur le territoire.

ex : CCom étangs de Sologne qui dispose d'un RSP et qui lance une étude sur haut débit

Actions soutien au haut-débit et TH

👉 **Action** : Mettre en place des actions favorisant l'accueil des nouveaux arrivants

A échelle infra ou Départementale

Gouvernance, aménagement, planification... Garantir et promouvoir la qualité du développement par des pratiques exemplaires en matière d'Aménagement, de planification...et faire évoluer l'organisation et le fonctionnement du territoire pour mettre en œuvre efficacement le développement durable

1- Eléments de diagnostic et enjeux

Points forts	Points faibles
<p>Aménagement, planification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un environnement, un cadre de vie (typicité du bâti), des paysages relativement préservés. • Un territoire homogène (Sologne), des préoccupations transversales communes... • Une dynamique démographique globalement bonne mais une disparité entre les 3 CDC (nature des arrivants). Une CDC perd de la population. • Proximité des agglos (Orléans, Blois...) : centres médicaux, universitaires, administrations... 	<p>Aménagement, planification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des dynamiques démographiques fortement impactées par le contexte économique et les dynamiques des territoires voisins (les dynamiques résidentielles sur le nord du territoire par exemple sont alimentées par la population active d'Orléans). On a constaté l'arrivée de jeunes ménages sur le territoire attirés par le cadre de vie et une accessibilité au logement moins coûteuse (essentiellement des ménages travaillant sur l'agglomération d'Orléans) mais les difficultés associées à la vie en milieu périurbain/rural (coût du transport, accès aux services...) ont conduit récemment une part de ces ménages à quitter le territoire. • Plus d'actifs (12 690) que d'emplois (10 811) sur le territoire. Des déplacements domicile-travail important avec les territoires /agglomérations voisins. • Déficit de documents d'urbanisme : 1 commune sans document d'urbanisme, 5 communes avec une carte communale. • Foncier public disponible très réduit et prix du foncier très cher. • 65% des élus interrogés dans l'enquête estiment qu'il serait nécessaire d'améliorer la cohérence entre les documents d'urbanisme existants à l'échelle des communautés de communes par exemple au travers de réflexions sur des orientations communes. 35% seulement à l'échelle du Pays. Cet indicateur traduit la nécessité de développer, auprès des élus, la « légitimité » de l'échelon Grande Sologne notamment en matière d'urbanisme (mutualisation de compétences, harmonisation de règles, SCOT...). <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • déficit de partage d'objectifs communs d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle du Pays et surtout de la <u>Sologne</u> (hors limites Pays Grande Sologne).

Gouvernance

- Des habitudes de travail partenariales autour d'enjeux du territoire (comité de programmation LEADER notamment) depuis les années 80
- Capacité à élaborer des programmes et répondre à des appels à initiatives (Etat, UE...).

- Déficit de politiques ou outils de planification à l'échelle du territoire. Pas de politique de développement rendant lisible une vision commune du futur souhaité pour le territoire.
- Méconnaissance de l'utilité d'un SCOT ou d'outils favorisant la cohérence entre documents d'urbanisme (schéma d'aménagement intercommunaux) et leur niveau de mise en œuvre.
- Des moyens d'ingénierie faibles au niveau des communes et du Pays (petites collectivités, petit territoire : petit territoire puisqu'il ne compte que 3 communautés de communes pour 25 communes et une population totale de 31 000 habitants).

Les enjeux du territoire

La réflexion sur l'aménagement du territoire et la planification repose la question du développement souhaité pour le territoire. Sur le fond, les débats lors des ateliers ont fait ressortir les objectifs communs sur lesquels travailler : **comment réfléchir/construire le développement dans ce territoire qui présente des enjeux ruraux et périurbains** ? Les acteurs insistent en effet sur la nécessité de mener une réflexion spécifique adaptée à ce type de territoire qui ne peut pas se calquer sur celles menées dans les villes. Comment aménager et développer pour répondre aux enjeux du territoire : donner accès à des services attractifs mais supportables, préserver un cadre de vie de qualité, limiter les déplacements, ... Pour définir ce mode d'aménagement les participants ont précisé certaines questions à soulever :

- quel bouquet de services « minimum » pour la population ?
- comment structurer le territoire pour limiter l'usage de la voiture (emploi, services, loisirs, administrations, TIC ?) ? Comment utiliser le maillage des petits villages ?
- quelle organisation de l'offre de logement (quel logement ? où ?) ? Quelle localisation ? Quelles nouvelles formes urbaines pour répondre aux enjeux ? Amélioration des logements existants (performance énergétique)?
- Quel référentiel se donner pour préserver la qualité du territoire (environnement préservé/cadre de vie) et la conserver comme facteur d'attractivité tout en l'intégrant comme levier de développement et non comme un frein (permettre le développement d'activités économiques, touristiques, garantir un minimum de services à la population) ?
- Comment imaginer son propre développement sans être réduit à la zone d'expansion des aires urbaines limitrophes ?
- Comment négocier avec les agglomérations extérieures au territoire ?

L'enjeu majeur pour le territoire concerne des défis liés à la gouvernance : **définition de l'échelle de réflexion pertinente pour mener cette réflexion sur le développement du territoire**, définition de **l'échelle pertinente de planification et mise en œuvre**, **définition des processus et outils à mobiliser ou créer** pour favoriser ensuite la mise en œuvre des objectifs communs.

Plusieurs pistes de réponses ont été évoquées :

- mise en cohérence des documents d'urbanisme existants (et élaboration de documents d'urbanisme pour toutes les autres communes),
- identification de l'échelle pertinente pour élaborer un SCOT. Ces pistes posent la question des liens avec les zones périphériques (agglomération Orléanaise...) et du positionnement du Pays de Grande Sologne vis-à-vis de son environnement (le SCOT peut-il constituer un outil de dialogue avec son environnement proche ?).
- la nécessité de disposer d'une ingénierie compétente (urbanisme...) dont ne disposent pas aujourd'hui les communes, ni les Communautés de Communes, pour correctement user des documents d'urbanisme (mutualisation....)

L'enjeu majeur en matière de gouvernance concerne **l'identification des moyens et outils qui permettront la mise en œuvre effective des objectifs d'aménagement durable du territoire et leur suivi**. Les trois leviers et donc enjeux identifiés pour cette mise en œuvre sont **l'appropriation technique et politique du projet de territoire**, **l'adaptation des moyens d'ingénierie et des outils**, la mise en place **d'un processus de suivi-évaluation soutenable**.

Appropriation du projet de territoire

Les ateliers ont fait remonter un déficit de partage d'objectifs communs d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle du Pays et surtout de la Sologne. Avec la démarche Agenda 21 et les démarches complémentaires préconisées, un projet de territoire existe et repose sur des objectifs débattus techniquement et politiquement. Mais ce partage dans la construction du projet n'a concerné qu'un nombre limité d'élus et de techniciens (petit territoire, selon participation aux ateliers et COPIL). L'enjeu à présent concerne donc **l'appropriation des objectifs de l'Agenda 21 par l'ensemble des acteurs du territoire** (élus, techniciens et acteurs locaux) de façon à garantir leur mise en œuvre et leur suivi. Et, peut-être de « l'asseoir » sur un outil de planification cadré : débat autour d'un SCOT rural ?

Information et partage des ambitions auprès des territoires voisins : beaucoup d'objectifs sont à mettre en œuvre au niveau de la Sologne. Comment communiquer vers les acteurs hors du territoire du Pays ?

Ingénierie

Le Pays de Grande Sologne est un petit territoire puisqu'il ne compte que 3 communautés de communes pour 25 communes et une population totale de 31 000 habitants. 14 communes comptent moins de 1000 habitants, 8 communes entre 1000 et 2000 habitants et les 3 plus grosses communes comptent 2 439, 4 688 et 5 682 habitants. Les moyens d'ingénierie des collectivités locales sont en adéquation avec leur taille : ils sont relativement limités. Le Pays de Grande Sologne compte seulement 2 agents : il dispose d'un agent de développement pour l'ensemble du territoire (directrice du Pays) et d'un agent administratif. Par ailleurs, il s'appuie sur deux agents thématiques externalisés portés par la chambre d'agriculture (suivi LEADER) et le CRPF (Natura 2000). Pour les collectivités, rares sont les communautés de communes et communes à

bénéficier de l'assistance de services structurés et thématiques (urbanisme, juriste, RH, thermicien...), beaucoup ne comptent qu'un(e) secrétaire de commune, voire à temps partiel.

L'enjeu pour le territoire, dans un contexte de raréfaction des moyens financiers, est **d'optimiser l'ingénierie existante (mutualisation) mais aussi de la renforcer (création : économie, tourisme, marchés publics, formation, performance énergétique ...)** pour une meilleure mise en œuvre des objectifs d'aménagement du territoire (et en cohérence avec les ambitions affichées) en proposant des outils ou des processus favorisant les échanges et les actions communes. D'autre part, il conviendra de cibler précisément les chantiers relevant d'un pilotage à l'échelle Pays et de proposer des pilotages à des échelons supérieurs pour des actions dont la gouvernance serait plus pertinente à ces échelles.

Suivi-évaluation

La mise en place d'un suivi de l'Agenda 21 et de son évaluation régulière permettra aux acteurs du territoire d'analyser l'avancement des actions, de s'interroger sur l'atteinte des objectifs et d'améliorer, en continu, le programme d'actions à mettre en œuvre.

Chaque programme (contractualisations, démarches...) nécessitent bien souvent une codification qui lui est propre imposé par le cocontractant. Il sera nécessaire de trouver un socle commun d'évaluation en continu afin de ne pas cloisonner les procédures mais bien de globaliser l'action ou les actions entreprises dans une finalité unique, l'Agenda 21 du Pays.

2- La stratégie retenue par le territoire

Pour répondre à ces enjeux la stratégie de territoire met en avant 1 objectif stratégique décliné autour de 3 objectifs opérationnels :

«Garantir et promouvoir la qualité du développement par des pratiques exemplaires en matière d'Aménagement, de planification... et faire évoluer l'organisation et le fonctionnement du territoire pour mettre en œuvre efficacement le développement durable"»

- ❖ **Maîtriser son développement, aménager durablement son territoire et mettant en œuvre les objectifs de développement de l'Agenda 21. Des compétences, des outils à développer.**
- ❖ **Favoriser l'appropriation des objectifs de l'Agenda 21 et du développement durable par l'ensemble des acteurs du territoire voire au-delà pour permettre leur mise en œuvre.**
- ❖ **Adapter l'organisation des moyens techniques et politiques pour favoriser cette mise en œuvre : des compétences, des outils à développer.**

3- Les actions proposées pour décliner la stratégie sur le territoire

PROSPECTIVE ET POLITIQUE D'AMENAGEMENT :

↳ Action : Mener une réflexion et poser des arbitrages politiques sur le devenir du Pays et le pilotage de l'aménagement

Quelle volonté politique de continuer à travailler ensemble ? Quelle échelle territoriale ? Quelles compétences ? Quelle forme administrative ? Dans l'hypothèse d'un renforcement du travail partenarial plusieurs pistes ont été évoquée : mener un SCoT (SCOT rural : obligation 2016) à l'échelle du Pays pour valoriser l'identité Sologne et établir un dialogue « à égal » avec les agglomérations voisines, etc...

↳ Action : Elaborer des schémas d'aménagement et de développement durable intercommunautaires ou mener des réflexions communes, notamment sur l'urbanisme à ces échelles

Permettant aux communes et CC d'échanger sur leurs objectifs communs de développement (champs qui mériteraient d'être traités à l'échelon intercommunal ou intercommunautaire / champs à traiter à l'échelon local).

Ces démarches favoriseraient par exemple la cohérence ultérieure des documents d'urbanisme.

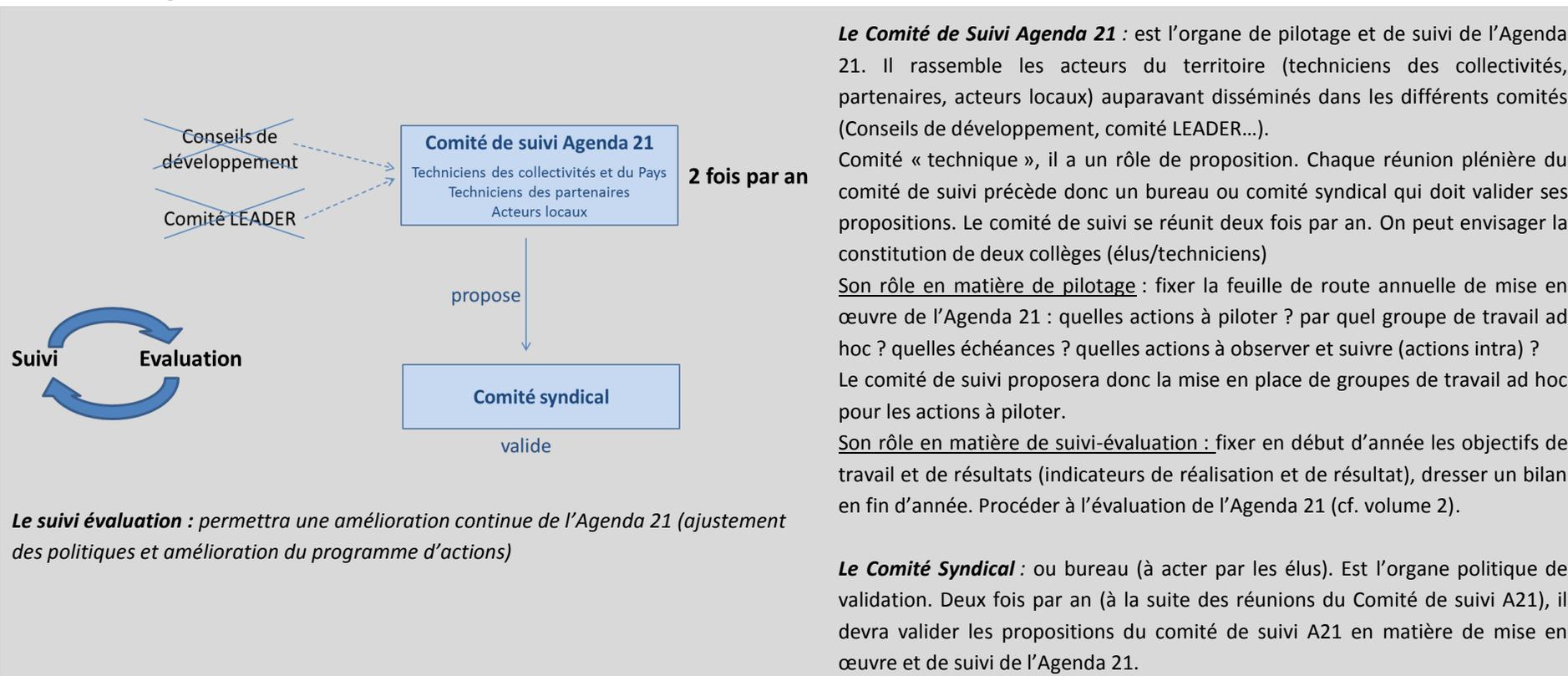
Elles permettraient également d'aborder les mutualisations et partage de compétences ou de structures en lien avec le développement économique par exemple.

PILOTAGE et EVALUATION :

👉 Action : dispositif de pilotage et d'évaluation de l'Agenda 21

Les objectifs de ce dispositif :

- Favoriser la communication, la compréhension et l'appropriation de ce projet de territoire par les élus et les techniciens.
- Fixer un programme de travail annuel ciblant les actions à suivre sur le territoire et les projets à piloter.
- Suivre l'avancement des actions de l'Agenda 21, améliorer le programme d'actions et le réajuster.
- Evaluer l'Agenda 21.



Le suivi évaluation : permettra une amélioration continue de l'Agenda 21 (ajustement des politiques et amélioration du programme d'actions)

Le Comité de Suivi Agenda 21 : est l'organe de pilotage et de suivi de l'Agenda 21. Il rassemble les acteurs du territoire (techniciens des collectivités, partenaires, acteurs locaux) auparavant disséminés dans les différents comités (Conseils de développement, comité LEADER...).

Comité « technique », il a un rôle de proposition. Chaque réunion plénière du comité de suivi précède donc un bureau ou comité syndical qui doit valider ses propositions. Le comité de suivi se réunit deux fois par an. On peut envisager la constitution de deux collèges (élus/techniciens)

Son rôle en matière de pilotage : fixer la feuille de route annuelle de mise en œuvre de l'Agenda 21 : quelles actions à piloter ? par quel groupe de travail ad hoc ? quelles échéances ? quelles actions à observer et suivre (actions intra) ?

Le comité de suivi proposera donc la mise en place de groupes de travail ad hoc pour les actions à piloter.

Son rôle en matière de suivi-évaluation : fixer en début d'année les objectifs de travail et de résultats (indicateurs de réalisation et de résultat), dresser un bilan en fin d'année. Procéder à l'évaluation de l'Agenda 21 (cf. volume 2).

Le Comité Syndical : ou bureau (à acter par les élus). Est l'organe politique de validation. Deux fois par an (à la suite des réunions du Comité de suivi A21), il devra valider les propositions du comité de suivi A21 en matière de mise en œuvre et de suivi de l'Agenda 21.

↳ **Action : Organisation de réunions techniques trimestrielles**

En parallèle du Comité de suivi Agenda 21 qui se réunirait deux fois par an, organisation de réunions techniques régulières pour échanger, en intra Pays, sur des compétences (transfert d'expériences), des formations (agents publics / CNFPT, tourisme...) promouvoir de nouvelles pratiques (témoignages extérieures)... nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Pays. Cibles : techniciens de communes et communautés de communes. Pour limiter la mobilisation des techniciens, deux de ces réunions pourraient être organisées le même jour que le comité de suivi Agenda 21.

Les élus –ou autres acteurs- pourraient y être associés selon les thématiques abordées.

↳ **Action : Communication autour de l'Agenda 21**

En matière de communication, les propositions s'orientent vers un système adapté aux moyens humains et intégré aux pratiques actuelles de communication :

- Un supplément Agenda 21 pour la **lettre de Pays** de janvier présentant le programme de travail de l'année à venir et le bilan de l'année précédent ou Intégré au bilan d'activités de l'année.
- Pour chaque action présentée dans la **lettre de Pays** au cours de l'année, un rappel de l'objectif stratégique Agenda 21 auquel elle se rapporte. Il ne semble pas nécessaire de réaliser un logo Agenda 21 puisque toutes les actions Pays seront, par définition, définies dans l'Agenda 21.
- Un **forum annuel de l'Agenda 21** invitant l'ensemble des élus et techniciens communaux et communautaires au cours duquel sera présenté le programme de travail de l'année à venir et le bilan de l'année précédent. Ce temps d'information permettra également de promouvoir certaines actions auprès des collectivités. Il pourrait être couplé aux actuels RDV LEADER.
- Des temps de bilan et de mises en perspective sur les actions A21 lors des **journées LEADER** (invitation d'acteurs d'autres territoires et menant des actions innovantes ou expérimentales de développement durable).
- Une rubrique du **site internet** du Pays où seront présentés : le programme de travail annuel, le programme des groupes de travail ad hoc, les bilans et évaluation menés, etc...

OUTILS ET MOYENS :

↳ **Action : Accompagner les communes et acteurs locaux pour mettre en œuvre un urbanisme et aménagement du territoire durables**

- Favoriser la prise en compte des enjeux de développement durable (cf. action suivante sur grille) dans tout projet d'urbanisme et d'aménagement : PLU, projets de territoire, SCOT, opérations d'aménagement....
- Accompagner les communes et communautés de communes dans la définition de leur projet de territoire.
- Conseil et coordination des actions.
- Mobiliser et sensibiliser les élus sur des problématiques communes, qui dépassent le niveau communal.
- Apporter un appui technique, par exemple lors de la rédaction de cahiers des charges d'appels d'offres.

↳ **sous-Action : Elaborer une grille de lecture développement durable à utiliser dans la conduite de chaque projet ou document d'urbanisme**

Permettant une meilleure intégration des enjeux de développement durable dans les projets. Ce type d'outils pourrait par ailleurs favoriser la montée en qualité des projets présentés aux appels à projets et contractualisation (base de sélection possible). Développer des outils de réflexion et les partager à l'échelle intercommunale, Associer le CAUE, l'Observatoire Economique (observatoire développement durable en cours). A l'exemple du programme européen LEADER.

↳ **Action : Poursuivre les formations en binôme technicien/élu et disposer d'un vrai plan de formation des agents**

Pour favoriser la mise en œuvre des axes stratégiques : sensibilisation sur les enjeux, appropriation des leviers d'actions, retours d'expériences, utilisation de la grille de lecture développement durable...

Développer la notion d réseau : échanges d'expériences, formations...

↳ **Action : Moyens d'ingénierie à renforcer et favoriser les mutualisations techniques et matérielles**

Appuis techniques à renforcer : conseil en urbanisme, en énergie, en conduite de projet, aspect juridique, RH.

Solutions possibles : emplois mutualisés, bon de commande sur prestation AMO, temps partagés CAUE.

Des mutualisations de postes et de moyens à envisager pour renforcer les actions des CC et communes (ex : sur l'enfance jeunesse).

Mise en place d'achats communs de fournitures entre les communes.

Favoriser ainsi, le transfert d'expériences et de compétences statutaires des Communautés de Communes par exemple.

*Rappel sur temps d'échanges entre techniciens cf. **Action : Organisation de réunions techniques trimestrielles.***



Le 25 février 2013, devant les élus du Pays de Grande Sologne réunis en comité syndical et les partenaires du Pays membres du Conseil de développement et du comité de programmation LEADER/PER, le cabinet Etheis Conseil a présenté ce nouveau projet de territoire du Pays de Grande Sologne inscrit dans un Agenda 21.

Fruit d'une longue concertation et de diverses expertises, constatant que ce projet n'appelait aucune remarque spécifique de la part des acteurs présents, l'Agenda 21 du Pays de Grande Sologne est adopté à l'unanimité.